

RAPPORT ANNUEL 2012-2013



Commission scolaire
DES PHARES



Rapport annuel 2012-2013

Message du président et du directeur général

Viser l'innovation et l'excellence a été le leitmotiv de la Commission scolaire des Phares en 2012-2013. Dès la rentrée, c'était l'objectif qui nous animait. Au moment d'écrire ce bilan et de rendre compte à la population des éléments prépondérants de l'année 2012-2013, ce leitmotiv s'est mué en une réalité.

Bien évidemment, l'environnement économique ne s'est pas embelli alors qu'une autre année de compressions a été vécue à la Commission scolaire des Phares. Viser l'excellence et l'innovation tout en étant confronté à des compressions de plus de 2 M\$ exige une certaine confiance en ses moyens et dénote également une grande confiance placée dans le personnel. Ce rapport annuel démontrera la pertinence de placer ainsi notre confiance en nos gens.

D'aucuns ont constaté qu'en 2012-2013, la Commission scolaire des Phares a bel et bien été au premier plan, en termes d'excellence et d'innovation. Vous en lirez le constat dans ce rapport annuel. Le rapport annuel 2012-2013 comporte plusieurs sections. Le lecteur trouvera en premier lieu un survol des priorités de l'année 2012-2013 et de réalisations éducatives dignes d'une mention spécifique. Suivront ensuite :

- Le profil de la Commission scolaire;
- La composition du conseil des commissaires;
- L'état de situation de la planification stratégique;
- La reddition de comptes associée à la *Convention de partenariat* signée entre la Commission scolaire et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Le rapport sur l'intimidation et la violence;
- Les résultats aux épreuves du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Le bilan financier;
- Les faits saillants en matière de ressources matérielles;
- Les rapports d'activités de la responsable de l'examen des plaintes et du protecteur de l'élève;
- Le rapport d'application du *Code d'éthique et de déontologie*.

Rendre compte en quelques dizaines de pages d'une organisation accueillant près de 10 000 élèves et ayant 1 400 employés ne rend pas justice à la somme des efforts déployés chaque heure pour l'atteinte de notre mission. Espérons néanmoins que le lecteur pourra voir, au fil de ce rapport, l'ampleur de ce défi certes colossal, mais combien stimulant.



Raymond Tudeau
Président



Jean-François Parent
Directeur général

Survol des priorités de l'année 2012-2013

Le conseil des commissaires a fait siennes des priorités annuelles en août 2012. L'avancement de ces priorités annuelles sera présenté dans cette section. Rappelons que ces priorités sont choisies en tenant compte des zones de vulnérabilité décelées lors de l'examen du plan stratégique de la Commission scolaire des Phares.

Accentuer des éléments de la planification stratégique 2009-2014 en lien avec le bilan de mi-parcours présenté en 2011-2012

Au chapitre de la formation professionnelle, un plan de travail comportant plusieurs séances de travail avec le comité plénier du conseil des commissaires a été réalisé. Plusieurs facettes ont pu être couvertes lors de ces présentations animées tant par les directions de centre, par Emploi-Québec, que par des professeurs universitaires. Voici les thèmes qui ont été abordés :

- La carte de la formation professionnelle à la Commission scolaire des Phares;
- La formation des maîtres en formation professionnelle;
- Le rôle de la Table interordres d'éducation du Bas-Saint-Laurent au niveau de la formation professionnelle;
- Les résultats : diplomation, réussite, décrochage;
- La nature du suivi accordée aux décrocheurs;
- Les enjeux historiques et actuels en formation professionnelle : marché de l'emploi, Emploi-Québec;
- La concomitance entre la formation professionnelle, la formation générale des jeunes et la formation collégiale;
- L'adéquation formation-emploi;
- L'éducation internationale : les enjeux, la procédure, les attentes.

Des visites des membres du conseil des commissaires ont été tenues dans les centres de formation professionnelle tant à Mont-Joli qu'à Rimouski. La connaissance des enjeux liés à ce secteur a été grandement rehaussée.

L'arrimage de la supervision de la formation générale des adultes à celle des écoles secondaires s'est fait en 2012-2013. Les directions concernées ont été soutenues et cette transition n'a pas rencontré d'obstacles majeurs.

La formation continue et le Service aux entreprises a poursuivi son déploiement. Sous la supervision de la direction générale, ce service a été réajusté afin de couvrir avec plus d'efficacité le secteur de La Mitis avec un ajout de 17,5 heures de service par semaine au printemps 2013.

Un protocole d'entente liant les partenaires de la Table interordres d'éducation du Bas-Saint-Laurent et celle de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a été signé afin de voir au positionnement de la formation à distance dans notre région et tenter de faire en sorte que nous devenions le fer de lance de ce type de formation au Québec.

Une réflexion sur les enjeux liés à la distribution et à l'allocation des ressources humaines au service des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) a été amorcée en 2012-2013. Compte tenu des impacts inhérents et des enjeux majeurs qui y sont liés, cette discussion n'a pas connu de conclusion en 2012-2013 et doit se poursuivre en 2013-2014.

Soutien aux écoles et aux centres dans des projets particuliers

Cette priorité a mis au premier plan la volonté de l'organisation de soutenir, au sein des établissements, des projets initiés par les écoles et les centres.

Ainsi, pour l'école du Mistral, la prise en charge par l'école de la réalisation du Pacte social de La Mitis a été soutenue. Le cadre d'utilisation de la salle de spectacle René-Dupéré-Desjardins à l'école du Mistral a été discuté et soumis à un comité de partenaires (MRC de La Mitis, Ville de Mont-Joli, diffuseur culturel). Les discussions se poursuivront en 2013-2014.

L'école des Alizés a bénéficié de l'accompagnement d'un chercheur universitaire de l'UQAR afin de rehausser la dynamique de ce milieu. Un parlement écolier y aura notamment vu le jour, conséquemment à cette réflexion ayant impliqué l'équipe-école.

La volonté d'instaurer un programme d'éducation internationale (PÉI) à l'école Norjoli a été ralentie par diverses circonstances. Respecter la dynamique d'un milieu est fondamental dans l'implantation d'une telle approche compte tenu du degré de mobilisation nécessaire.

L'implantation des plans d'action pour prévenir et traiter la violence et l'intimidation s'est faite dans toutes les écoles primaires et secondaires au cours de l'année 2012-2013.

Gestion efficiente : amélioration des processus administratifs

L'année 2012-2013 a été placée sous le signe des compressions administratives alors que des mesures pour diminuer le budget de la Commission scolaire des Phares de 1,45 M\$ ont été imposées. Ces compressions étaient accompagnées d'une exigence ministérielle visant à protéger les services à l'élève.

Ne reculant devant aucun effort, le conseil des commissaires et l'administration de la Commission scolaire des Phares ont privilégié les avenues suivantes :

- L'optimisation au niveau des ressources humaines et financières :

Cette avenue a permis l'accroissement de l'efficacité dans l'utilisation des outils de gestion et le rehaussement de la qualité du déploiement des activités administratives.

- La recherche de partenariats :

La recherche de partenariats institutionnels avec le Cégep de Rimouski, l'UQAR et les MRC a été faite afin d'étudier la possibilité d'obtenir des ententes pour des achats regroupés. Celle-ci n'a pas donné de résultats concrets. Dans la même optique, ce travail a également été mené avec les commissions scolaires faisant partie du Regroupement des commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent. Les discussions se poursuivront en 2013-2014. La Commission scolaire des Phares étant membres depuis plusieurs années de regroupements d'achats ou de services, l'espace disponible pour l'accentuation de cette façon de faire se révèle bien mince.

- Le plan de retour à l'équilibre budgétaire :

L'autorisation donnée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) au conseil des commissaires pour l'adoption d'un budget déficitaire pour l'année 2012-2013 était jumelée à l'obligation imposée à la Commission scolaire des Phares de déposer un plan de retour à l'équilibre pour 2014-2015. Ce plan déposé au MELS le 31 octobre 2012 était issu de discussions au comité de vérification du conseil des commissaires et à une décision du conseil des commissaires. Il est à noter que le MELS n'a pas fourni de suivi conséquemment au dépôt de ce plan.

Dès avril 2013 s'est annoncée une troisième année de compressions visant l'année 2013-2014. De nombreuses sorties médiatiques ont permis à la Commission scolaire des Phares d'indiquer l'impossibilité de répondre et d'intégrer ces compressions compte tenu de sa situation budgétaire.

Réviser et adopter de nouvelles politiques

La *Politique relative à l'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* (EHDAA) a été révisée de fond en comble et adoptée au conseil des commissaires, après une consultation des parties concernées, en juin 2013.

La politique sur le développement durable a été adoptée au printemps 2013. Elle s'intitule *Politique de développement durable en matière d'environnement* et devra au fil des ans être bonifiée pour intégrer toutes les facettes du développement durable et non seulement l'aspect lié à l'environnement.

La *Politique sur l'admissibilité au transport scolaire* a été modifiée afin de faire place au principe « utilisateur-payeur » pour la desserte du transport scolaire au primaire, le midi. Ce principe s'inscrit dans un recentrage de la Commission scolaire sur ses obligations compte tenu que le transport du midi au primaire et au secondaire ne relève pas de la responsabilité d'une commission scolaire. Un tel recentrage n'est pas fait sans résistance au changement.

Promouvoir une philosophie de gestion favorisant l'implication et le développement professionnel de tout le personnel

Dans le but d'accentuer le mieux-être au travail, le Défi des Phares s'est tenu pour une deuxième année consécutive. Plus de 145 personnes de la Commission scolaire, employés et élèves, y ont pris part en s'inscrivant à une distance à parcourir (par la marche ou la course) dans le cadre de l'activité Marathon de Rimouski.

L'activité Cross-Country, organisée par les éducateurs physiques de la Commission scolaire des Phares, qui rassemble les élèves du primaire dans un parcours adapté selon l'âge, s'est tenue pour une 9^e année. Des milliers d'élèves s'y sont retrouvés avec joie, tout en développant de saines habitudes de vie.

Pour une première fois, un défi vélo, le Défi vélo de la route du Grand Fleuve, a été tenu. Résultat d'une collaboration des quatre commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent, ce sont plus de 150 participants qui ont rallié en trois jours, les municipalités de Saint-Pascal-de-Kamouraska et Matane soit plus de 250 kilomètres. L'accueil, la restauration des participants, l'entraînement, la réalisation ont tous, à divers degrés impliqué des élèves et du personnel des commissions scolaires et généré un succès. Promesse a été faite de tenir à nouveau ce défi pour les années à venir.

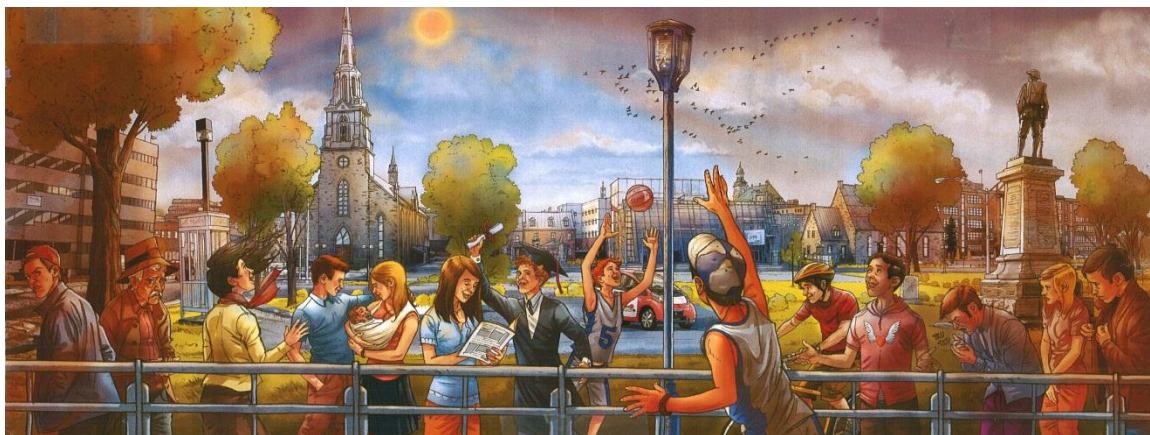
Réalisations éducatives 2012-2013 dignes d'une mention spécifique

À nouveau en 2012-2013, le rapport annuel fait place à une section qui présente quelques-unes des nombreuses réalisations des écoles et des centres. Cet échantillon témoigne de la volonté de la Commission scolaire de supporter ces projets ainsi que du dynamisme, de l'implication et de la créativité des intervenants à l'égard des élèves. Le risque d'une telle énumération est d'oublier bon nombre de projets qui ont fait en sorte de rallier l'élève à la dynamique vivante de sa classe, de son école. S'il est important que la Commission scolaire fasse état de ses projets, il est reconnu que c'est d'abord et avant tout à l'élève que ces projets doivent profiter et que la première et la plus importante des reconnaissances vienne de l'élève, de ses parents.

Secteur de la formation générale des jeunes

Le comité École en santé de l'école Paul-Hubert en collaboration avec COSMOSS (Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé, scolarisé et en santé) organisait **une marche** le jeudi 27 septembre 2012 dans un quadrilatère formé du boulevard Arthur-Buies, de l'avenue de la Cathédrale et des rues St-Jean-Baptiste et Sirois pour tous ses élèves.

Le bédéiste bicois Vincent Rioux, VoRo, a créé **une murale géante** qui orne dorénavant les murs de la bibliothèque de l'école Paul-Hubert depuis octobre 2012. Cette œuvre remarquable, dont le thème évocateur est l'Espérance est désormais au cœur du coin lecture nommé Espace Espérance où les élèves trouvent une atmosphère calme et propice à la détente et à la réflexion.



Esquisse de M. Vincent Rioux, VoRo

La **Fondation GO**, qui appuie financièrement dans la communauté des projets dont les objectifs visent l'adoption de saines habitudes de vie ainsi qu'un mode de vie actif chez les jeunes de 6 à 13 ans, a versé une **subvention de 25 000 \$** à la Commission scolaire. Cette Fondation est particulièrement sensible aux projets qui encouragent les jeunes à adopter un mode de vie actif pendant toute l'année ainsi que de bonnes habitudes alimentaires qu'ils garderont ensuite dans leur vie adulte. Le Cross-Country de la Commission scolaire des Phares, le Défi des Phares et le Défi vélo de la route du Grand Fleuve ont été supportés financièrement grâce à cette bourse.

Le 1^{er} octobre 2012 a eu lieu, à l'école des Sources de Saint-Anaclet-de-Lessard, la **remise du Prix Essor**, prix régional de la culture. Cette distinction a été décernée en présence des principaux artisans et supporters de la pièce de théâtre **Des pépins dans le cœur**, qui a été présentée au public, en juin 2012. Des extraits de cette pièce qui fait prendre conscience des effets négatifs d'une rumeur ont été repris à l'occasion de la remise du prix.



Du 2 au 9 octobre 2012 a eu lieu la première Semaine nationale contre l'intimidation et la violence à l'école. **L'Esseulée**, magnifique sculpture toute blanche de M. Roger Langevin, a pris place dans le Parc Richelieu, à Mont-Joli, tout près de l'école du Mistral lors d'un **dévoilement officiel**. Cette sculpture est là pour nous rappeler que l'intimidation et la violence sont à

bannir de notre environnement et que chacun doit agir pour les contrer. Trois personnages s'y retrouvent assis sur un banc : la victime, l'intimidateur et le témoin. Sur ce banc commun, pour rompre cette situation intenable, il y a un espace voulu. Il veut signifier que quelqu'un doit s'interposer. Ce quelqu'un est celle ou celui qui est attentif à ce qui se passe autour et qui a le courage de parler, de dénoncer l'inacceptable.

Pour étancher leur soif de mangas, sept jeunes élèves du Paul-Hubert, passionnés de bandes dessinées japonaises, ont eu l'idée, fortement inspirés par la technicienne en documentation Julie Pigeon, de fonder la **Jeune Coop Club Otaku**. Avec la collaboration de la direction de l'école, ils ont ainsi transformé un local en un véritable temple de la culture manga où se rencontrent les connaisseurs et amateurs afin d'échanger, de lire un des 600 ouvrages que compte la collection, de visionner un anime ou même de déguster un thé ou une collation japonaise. Le succès est tel que le Club Otaku pourrait même ouvrir une succursale au cégep de Rimouski!



C'est sous le thème **À vos maths... prêts, partez!** que s'est déroulé le **tout premier colloque en mathématique**, les 16 et 17 mai 2013. Des jeunes du 3^e cycle du primaire et du 1^{er} cycle du secondaire de La Mitis se sont rassemblés à l'école du Mistral, pour vivre une journée exceptionnelle! Cet événement a permis de faire des liens entre la mathématique et divers profils de métiers et de professions. Les participants ont découvert l'utilité de la mathématique dans plusieurs secteurs d'emplois et réalisé l'omniprésence de la mathématique dans nos vies. Les ateliers présentés ont permis de Voir, de Toucher et d'Entendre, bref...d'Expérimenter! Ce

fût un moment pour accompagner les élèves dans le développement de leur identité, en vue de faciliter leur cheminement scolaire et leur choix de carrière.

Dans le cadre de la mesure **Prix de reconnaissance pour encourager la lecture du Plan d'action sur la lecture à l'école « Qui lira verra »** du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport le projet **Lecture en tandem** a été reconnu comme un projet exceptionnel qui favorise les échanges et le partenariat avec les différentes ressources du milieu ou de l'extérieur du milieu scolaire : famille, communauté.

Lors du gala Forces Avenir tenu au théâtre Le Capitole de Québec, devant plus de 400 invités, les jeunes et les responsables de la **Jeune coop Vélo Maniac** ont reçu le **trophée Avenir dans la catégorie Avenir Projet engagé**. La réparation de vélos et la fabrication de bijoux à partir de morceaux de vélos inutilisés permettent de garder à l'école des élèves qui ont connu des difficultés de divers ordres. Vélo Maniac leur permet d'acquérir de bonnes habitudes de vie face à la consommation par le recyclage qu'on y fait et leur permet d'aider les gens moins favorisés par le don de ces vélos.



En lien avec le projet éducatif de l'école dont une des orientations est axée sur le développement des arts et de la culture, **l'Orchestre symphonique de l'Estuaire (OSE) a parrainé en 2012-2013 l'école du Rocher-D'Auteuil** visant ainsi, d'un commun accord, à favoriser la persévérance scolaire et à soutenir la motivation des élèves. Ce projet répond à l'une des treize voies de Tous ensemble pour la réussite scolaire, L'école, j'y tiens, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui est de mobiliser les acteurs régionaux. L'OSE, un modèle de persévérance dans sa communauté, a pu apporter, par sa riche expérience, une contribution inestimable auprès des jeunes de l'école du Rocher-D'Auteuil.

En novembre 2012, un représentant au niveau régional du fonds **AMUSÉCOLE**, est venu remettre à l'école du Rocher-D'Auteuil, par l'entremise de la directrice, M^{me} Julie Couture, une **subvention de 4 493 \$**.



Cette somme a servi à l'achat de djembés. Cet instrument de musique, originaire d'Afrique de l'ouest, est devenu populaire chez nous, au Québec.

À partir de la Stratégie d'intervention Agir autrement (SIAA), l'année scolaire 2012-2013 aura permis le **déploiement du projet Sacs d'histoires** dans quelques-unes des écoles de La Mitis. En 2011-2012, des expérimentations ont été faites dans deux classes du préscolaire de La Rédemption et de Les Hauteurs. Le projet s'est implanté en 2012-2013 dans les écoles des Hauts-Plateaux, des Cheminots et du Portage. Grâce à ce projet, des familles de la région ont reçu, périodiquement, un sac d'histoires à la maison. Dans le but de le présenter aux parents et aux enfants, des soirées de contes en pyjama ont été animées dans les écoles.

C'est sous le thème La science, un trésor de l'esprit que s'est déroulée la **16^e édition de l'Expo-sciences à l'école du Mistral de Mont-Joli**, les 6 et 7 février 2013. L'invité d'honneur était monsieur Samuel Côté, ancien élève de l'école du Mistral, historien et chasseur d'épaves, auteur de deux ouvrages sur l'histoire maritime d'ici : Le Métis maritime et Les naufrages au Québec au XX^e siècle. Une vingtaine d'équipes de jeunes scientifiques étaient au rendez-vous pour révéler les résultats de leurs plus récentes recherches. La maladie de Lyme, le Prénatest, la bipolarité, les nanotechnologies, l'autisme ne sont que quelques-uns des sujets qui ont été présentés avec enthousiasme lors de cet événement.

Secteur de la formation professionnelle, de la formation générale des adultes et de la formation continue et du service aux entreprises



Le 30 mai 2013, à l'occasion du gala donnant le coup d'envoi à son congrès, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a décerné ses Prix d'excellence pour l'année 2012-2013. C'est sous la présidence de M^{me} Julie Payette, astronaute canadienne, déléguée scientifique du Québec aux États-Unis et présidente du jury, que ces prix ont été décernés. Dans la catégorie formation professionnelle, c'est le **Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis**

(CFPMM) qui a reçu les grands honneurs avec son projet « Recherche et innovation agricole à la ferme-école ».

La Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec le Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis (CFPMM) et la firme Écosphère, ont mené un **projet d'expérimentation de la production de soya fourrager en zone agricole nordique** afin de déterminer la faisabilité de cette culture sous nos conditions environnementales. Une partie du financement de ce projet a été fournie par l'entremise des conseils sectoriels du Québec, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et Labrador qui exécutent le Programme canadien

d'adaptation agricole (PCAA) pour le compte d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. L'objectif du projet était d'expérimenter la production du soya fourrager dans la région de La Mitis, afin de déterminer le potentiel agronomique et économique de la plante en vue d'une utilisation comme source protéique et énergétique pour l'alimentation animale en région. Une parcelle de 4 hectares de la ferme-école du CFPMM aura servi à la culture du soya pendant deux ans.

Afin de répondre aux besoins grandissants des petites et moyennes entreprises et des travailleurs autonomes, la Formation continue et le Service aux entreprises de la Commission scolaire des Phares a élaboré une **programmation de cours spécifiques**. Plusieurs formations individuelles et de groupe dans des sphères de la gestion comme le marketing, la vente et la comptabilité ont été offertes. Grâce à l'appui financier d'Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent, trois formations visant à améliorer les compétences en marketing à l'ère du Web ont été mises en place : Marketing 2.0, Créer son site Web et Créer sa boutique en ligne.

Le département de métallurgie du CFPMM s'est porté acquéreur d'une machine des plus sophistiquées, une **coupeuse au plasma**. Depuis plus de cinq ans, ce département préparait le dossier en vue de l'acquisition d'un tel appareil qui permet d'augmenter la vitesse de production et la précision dimensionnelle et qui a aussi l'avantage de diminuer le temps de réalisation de découpe. De plus en plus d'entreprises de la région possèdent ce type d'appareil. Il était devenu prioritaire, pour le CFPMM, de permettre aux élèves d'être formés avec des outils à la fine pointe de la technologie.

À l'égard de la Commission scolaire des Phares

La Cour suprême du Canada a **rejeté au printemps 2013 la requête pour permission d'en appeler** de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, dans le dossier l'impliquant contre la Commission scolaire des Phares et concernant l'intégration d'un élève handicapé. Par cette décision, le plus haut tribunal du pays a entériné la décision de la Cour d'appel du Québec rendue le 29 mai 2012 qui elle-même avait confirmé les pratiques de la Commission scolaire en matière d'intégration.

Et afin de conclure l'année 2012-2013, la Commission scolaire a produit **un communiqué de presse recensant les divers mérites ou reconnaissances obtenus**. Un extrait de ce communiqué est repris ici :

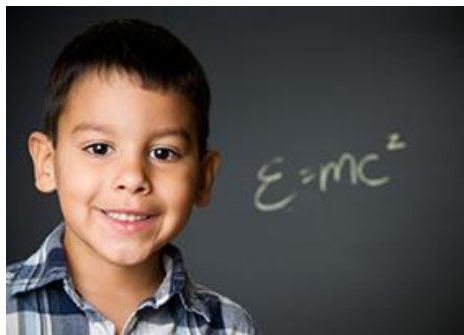
« Les temps sont durs à la Commission scolaire des Phares! C'est le discours véhiculé! Depuis plus de trois ans, le budget déficitaire, la taxe augmentée, la rationalisation, les services maintenus malgré tout ont été des sujets omniprésents sur la sellette.

Par contre, si on jette un regard au-delà de ces préoccupations sur celles et ceux qui sont au cœur de l'action et qui continuent à œuvrer quotidiennement dans le milieu de l'éducation dans notre région, il y a de quoi se réjouir à la Commission scolaire des Phares! Cet exercice auquel nous nous sommes prêtés permet de constater que des choses magnifiques et valorisantes se sont déroulées au cours l'année scolaire 2012-2013.

La liste qui suit n'est pas exhaustive. La présente énumération met en lumière les primeurs, les événements de reconnaissance, les prix obtenus de septembre 2012 à juin 2013. Tous des motifs de réjouissance et de satisfaction qu'il fait bon se rappeler!

- ❖ *M. Raphaël Huet, élève du Centre de formation de Rimouski-Neigette (CFRN) en Tôlerie-carrosserie, remporte une médaille de bronze aux 19^e Olympiades canadiennes des métiers et technologies;*
- ❖ *Concours québécois en entrepreneuriat : La CSDP remporte un prix régional grâce au projet « Parcours historique pour le 125^e de la grange octogonale de Saint-Fabien »;*
- ❖ *La CSDP déploie son service aux entreprises (SAE) dans La Mitis avec des services offerts sur mesure;*
- ❖ *M^{me} Marjolaine Bernier Dumais reçoit l'Ordre du mérite de la FCSQ après 30 ans de service dans le domaine de l'éducation;*
- ❖ *M. Olivier Cloutier, élève de 4^e secondaire à l'école Paul-Hubert, avec son projet Autopsie d'une extinction concernant le thon rouge reçoit de nombreux honneurs locaux, régionaux, nationaux et internationaux dans le cadre du concours Expo-Sciences Hydro-Québec;*
- ❖ *M^{me} Chantale Cloutier, élève en Production de bovins de boucherie du CFPMM reçoit le Prix Environnement dans le cadre du concours Chapeau, les filles!, assorti d'une bourse de 2 000 \$;*
- ❖ *Gala national des prix de reconnaissance Essor 2011-2012 : Prix Développement pédagogique et une bourse de 3 500 \$ pour l'école des Sources de Saint-Anaclet-de-Lessard avec la pièce « Des pépins dans le cœur »;*
- ❖ *Prix Essor régional remis à l'école des Sources pour la pièce de théâtre « Des pépins dans le cœur » : certificat d'honneur et une bourse de 2 000 \$;*
- ❖ *Campagne d'Entraide : Prix Philanthrope dans la catégorie de 1 000 employés et plus pour une somme récoltée de 5 964 \$ parmi les employés de la CSDP;*
- ❖ *L'école Langevin remporte le prix spécial du jury et le 2^e prix au général au Festival des vidéastes amateurs du Manitoba;*
- ❖ *Des échanges en vue avec La Guadeloupe et les élèves du CFPMM et du CFRN;*
- ❖ *Au concours Fonds communautaire Aviva, Rikitik de l'école Paul-Hubert est finaliste avec le projet « La robotique contre le décrochage scolaire »;*
- ❖ *Un voyage en France qui apporte des retombées positives aux élèves en Production laitière et en Production bovine du CFPMM;*
- ❖ *Les hockeyeurs de l'école du Mistral, TGV Desjardins Bantam AA, remportent les championnats régionaux;*
- ❖ *L'harmonie Inter parascolaire de l'école Langevin s'est mérité la 1^{re} place au Festivals of musics de New York ainsi qu'une médaille d'or au Festival concours de musique de Rivière-du-Loup ».*

Profil de la Commission scolaire



La Commission scolaire des Phares dessert un vaste territoire de plus de 5 000 kilomètres carrés, de Métis-sur-Mer à Saint-Fabien et de Padoue à Esprit-Saint. Ce territoire couvre deux municipalités régionales de comté, Rimouski-Neigette et La Mitis, comptant deux noyaux urbains, les villes de Rimouski et de Mont-Joli.

Elle offre des services du préscolaire au secondaire ainsi que de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes à près de 10 000 élèves jeunes et adultes. Des services aux entreprises sont également disponibles.

Notre commission scolaire comprend 23 écoles, 2 centres de formation professionnelle et 2 centres de formation générale des adultes, répartis dans 42 immeubles, ainsi qu'un centre administratif.



La clientèle 2012-2013 de la Commission scolaire se répartit comme suit :

4 864	élèves au préscolaire et primaire
3 453	élèves au secondaire
895	élèves en formation professionnelle
1 201	élèves en formation générale des adultes (élèves à temps plein et partiel)
10 413	TOTAL DES ÉLÈVES

Statistiques des postes

PERSONNEL DE SOUTIEN

Secteur de l'adaptation scolaire

Personnel régulier		
Temps plein (26,25 heures et plus)	Temps partiel	15 heures et moins
58	26	19
Total :		103

Personnel temporaire	
Liste de priorité	16
Liste de personnes disponibles pour des remplacements ou des surcroîts de travail	65

Secteur des services de garde

Personnel régulier		
Temps plein (26,25 heures et plus)	Temps partiel	15 heures et moins
24	40	42
Total :		106

Personnel temporaire*	
Liste de priorité	1
Liste de personnes disponibles pour des remplacements ou des surcroîts de travail	43

Secteur général

Personnel régulier		
Temps plein (26,25 heures et plus)	Temps partiel	15 heures et moins
183	20	2
Total :		205

Personnel temporaire*	
Liste de priorité	49
Liste de personnes disponibles pour des remplacements ou des surcroîts de travail	121

Totaux – Personnel de soutien

Régulier temps plein (25,25) heures et plus	265
Temps partiel	86
15 heures et moins	63
Liste de priorité	66
Liste de personnes disponibles pour des remplacements ou des surcroîts de travail	229
	709

*Prenez note que le remplacement d'un membre du personnel régulier peut générer plus d'une personne temporaire

PERSONNEL ENSEIGNANT

Régulier temps plein	613
Régulier temps partiel	0
Listes de priorité	197
Personnel temporaire*	256
Total :	1 056

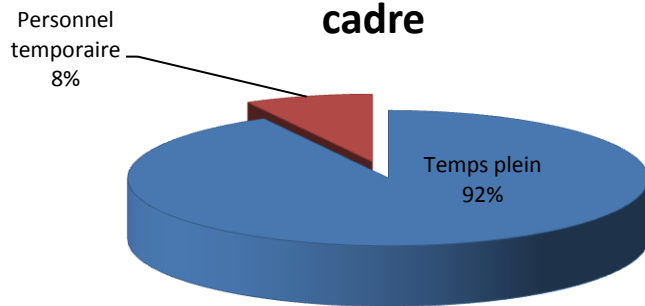
PERSONNEL CADRE ET HORS-CADRE

Temps plein	58
Personnel temporaire*	5
Total :	63

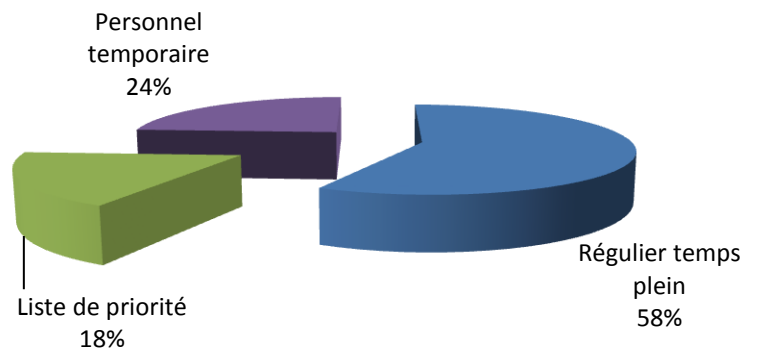
PERSONNEL PROFESSIONNEL

Temps plein régulier	66
Temps partiel régulier	9
Liste de priorité (temporaire)	4
Personnel temporaire*	5
Total :	84

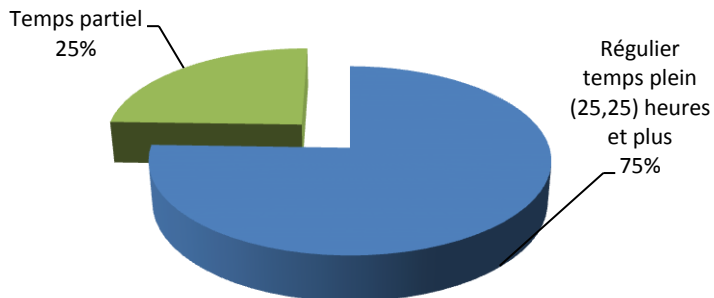
Totaux – Personnel cadre et hors-cadre



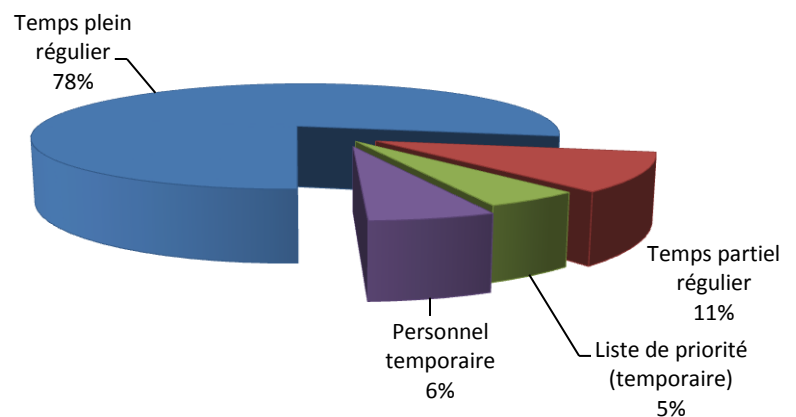
Totaux – Personnel enseignant



Totaux – Personnel de soutien



Totaux – Personnel professionnel



Conseil des commissaires

Le conseil des commissaires est formé de dix-neuf commissaires, élus en vertu de la *Loi sur les élections scolaires* généralement pour un mandat de quatre ans, et de deux commissaires parents, élus chaque année par le comité de parents. Les dernières élections scolaires générales ont eu lieu le 4 novembre 2007, le mandat des commissaires ayant été prolongé par décision du gouvernement.

Le conseil des commissaires a tenu 20 séances au cours de l'année 2012-2013, soit 11 séances ordinaires, et 9 ajournements. Les commissaires ont également tenu 23 comités pléniers. De plus, plusieurs sous-comités de travail ont permis aux commissaires de s'impliquer dans différents dossiers.

En 2012-2013, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares était composé des personnes suivantes :



Jacques Deschênes
Circonscription n° 1
Saint-Fabien – Saint-Eugène-
de-Ladrière – Saint-Valérien



Dany Landry
Circonscription n° 2
Le Bic



Gilbert Labrie
Circonscription n° 3
Partie Rimouski (Sacré-Cœur)



Daniel Arseneault
Circonscription n° 4
Partie Rimouski (Nazareth)



Sara Deschênes
Circonscription n° 5
Esprit-Saint – Trinité-des-Monts –
Saint-Narcisse – Mont-Lebel



Guy Potvin
Circonscription n° 6
Partie Rimouski (Sainte-Blandine
– Sainte-Odile-sur-Rimouski –
Sainte-Odile et District 8)



Pauline Michaud
Circonscription n° 7
Partie Rimouski (Sainte-Odile)



Noëlla Bourdages
Circonscription n° 8
Partie Rimouski (Saint-Robert)



Raymond Tudeau
Président
Circonscription n° 9
Partie Rimouski (Saint-Pie X –
Terrasses Arthur-Buies)



Raynald Caissy
Vice-président
Circonscription n° 10
Partie Rimouski (Saint-Germain)



Alain Rioux
Circonscription n° 11
Partie Rimouski (Sainte-Agnès)



Luc Marcoux
Circonscription n° 12
Partie Rimouski (Pointe-au-Père)



Steeve Boucher
Circonscription n° 13
Partie Rimouski (Rimouski-Est)
et Saint-Anaclet



Louise Dionne
Circonscription n° 14
Sainte-Flavie –
Sainte-Luce – Luceville



Sylvain Pleau
Circonscription n° 15
Partie Mont-Joli (Sud)



Claude Fortin
Circonscription n° 16
Partie Mont-Joli (Nord)



Jean-Maurice Lechasseur
Circonscription n° 17
Saint-Donat – Saint-Gabriel – Les
Hauteurs – Saint-Charles-Garnier –
Saint-Marcellin



Marie-Claude Hamel
Circonscription n° 18
Saint-Joseph-de-Lepage –
Sainte-Angèle-de-Mérici – Sainte-
Jeanne-D'Arc – La Rédemption –
Saint-Octave-de-Métis



Lise Lévesque
Circonscription n° 19
Price – Grand-Métis – Métis-sur-Mer
– Padoue – Les Boules



Katie Bérubé
Représentante du comité de parents
pour l'ordre primaire



Élisabeth Beaudoin
Représentante du comité de
parents pour l'ordre secondaire

Planification stratégique 2009-2014

Le rapport annuel représente pour la Commission scolaire un instrument privilégié pour rendre compte des actions réalisées en lien avec sa planification stratégique.

Arrivé presque au terme de cette planification, plusieurs actions et projets ont été reconduits et consolidés pour réaliser les différentes orientations.

Orientation 1 – Accroître la réussite de tous les élèves, jeunes et adultes, en tenant compte des besoins et des capacités de chacun

Pour l'équipe des ressources éducatives, il est important que nos écoles primaires et secondaires ainsi que les centres puissent compter sur une équipe dédiée à la réussite des élèves. Est offert du soutien, de la conseillancce et de la collaboration à tous les établissements. Cela s'inscrit dans une visée de collaboration et de travail d'équipe pour faire en sorte que la formation continue devienne un levier important de motivation et de persévérance scolaire.

Cette orientation se développe en lien direct avec les cinq buts de la convention de partenariat. De plus, le travail au quotidien est de soutenir les équipes-écoles qui ont acheminé leurs besoins en lien avec leur convention de gestion.

Les projets en lien avec la convention de partenariat et qui s'inscrivent dans le cadre de la présente orientation sont ici présentés.

Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans et amélioration de la maîtrise de la langue française

Notre plan d'action en français comporte plusieurs actions favorisant la réussite :

- Le projet *CAP sur la prévention*, issu d'une recherche-action impliquant l'Université d'Ottawa et la Commission scolaire des Phares, s'est poursuivi. En 2012-2013, c'est plus de 40 enseignants du préscolaire et du premier cycle du primaire qui travaillent au développement de cette démarche pour prévenir les difficultés de lecture.
- Le projet « référentiel en lecture » a été mis en place avec une école pour les élèves de 10-15 ans. Axé sur la prévention, ce projet aide les jeunes à développer de bonnes stratégies dans le lire pour apprendre.
- Le projet « Lecture en tandem » s'adressant à des élèves des écoles Saint-Jean et Langevin et à leurs parents a été reconnu au niveau national. Ce projet vise à impliquer les parents afin de favoriser la lecture à la maison et susciter les échanges.
- Offre de formation et d'accompagnement des enseignants dans les écoles misant sur l'enseignement des stratégies pour l'amélioration de l'orthographe et l'importance du transfert par la fréquence de l'écrit en lien avec la progression des apprentissages et la grammaire actuelle.

- Le transfert des dispositifs en lecture et en écriture du projet sur la réussite des garçons auprès des enseignants du 2^e et 3^e cycles du primaire et du 1^{er} cycle du secondaire à la suite de la recherche-action avec l'UQAR se poursuit par de l'accompagnement et de la formation.
- Des ateliers ont été donnés aux parents de certaines écoles avec le projet *Les sacs d'histoires*. Ce projet vise à développer la littératie familiale. Des sacs d'histoires sont distribués dans les familles des enfants du préscolaire 4 et 5 ans.
- Les bibliothèques scolaires demeurent un outil indispensable dans chaque école pour soutenir l'apprentissage et la réussite scolaire. Lorsque celles-ci sont organisées et structurées, l'impact de leur utilisation est encore plus significatif. Afin de maximiser l'utilisation des ressources littéraires, les bibliothécaires travaillent en étroite collaboration avec les enseignants. Depuis plusieurs années, les bibliothécaires de la Commission scolaire offrent aux enseignants des services variés pour développer leur bibliothèque d'école : développement des collections en fonction des programmes d'études et des besoins pédagogiques, troupes d'animation littéraire, centre de ressources pédagogiques physique et virtuel, support à l'organisation physique et matérielle des bibliothèques. Tous ces services contribuent à faciliter l'utilisation de la littérature jeunesse par les enseignants et à la rendre accessible rapidement.

Amélioration de la persévérance scolaire chez certains groupes ciblés

La Commission scolaire a maintenu la mise en place de ressources en technique de travail social en ciblant les écoles et les classes aux prises avec une concentration plus grande d'élèves en difficulté de comportement.

Par ailleurs, des ressources en orthopédagogie ont été ajoutées aux écoles offrant le premier cycle du secondaire afin de soutenir les élèves en difficulté d'apprentissage.

L'établissement d'un portrait des capacités et des besoins, pour l'élève ayant des besoins particuliers, a cours à la Commission scolaire des Phares depuis plusieurs années. En juin 2012 une démarche d'élaboration des capacités et des besoins a été proposée par l'ensemble des personnes ressources de soutien et d'expertise de la région du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine aux directions d'école, aux orthopédagogues professionnelles, aux orthopédagogues enseignantes en dénombrement flottant, aux psychologues et aux orthophonistes. Cette démarche bonifie les pratiques en vigueur dans nos établissements.

Implanté depuis maintenant cinq ans, le projet *Écoles éloignées en réseau (ÉÉR)* a pour objectif de répondre à des besoins spécifiques d'écoles qui ont une réalité commune. Ces écoles sont disséminées sur un vaste territoire qui couvre les MRC de Rimouski-Neigette et de La Mitis. Le projet permet de travailler ensemble au-delà des distances. Il y a eu en 2012-2013, 15 enseignants impliqués dans huit écoles qui ont collaboré pour mettre les élèves en réseau.

Amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements

La Commission scolaire a rendu disponible une ressource professionnelle pour soutenir les directions d'école et leur équipe dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan de lutte contre l'intimidation et

la violence. Appuyée par les Services éducatifs, cette ressource a fourni des outils, a dispensé des formations et a accompagné les milieux qui en faisaient la demande.

Les élèves qui présentent des difficultés de comportement sont une source de préoccupation pour tous les acteurs du milieu scolaire. Sous la direction de l'adaptation scolaire au MELS, un cadre de référence s'intitulant « L'intervention auprès des élèves ayant des difficultés de comportement » a été validé, entre autres, auprès de chercheurs universitaires et de personnes-ressources en matière de soutien et d'expertise pour les élèves ayant des difficultés comportementales ou un trouble relevant de la psychopathologie. Les pratiques proposées s'inscrivent tant en prévention qu'en traitement des difficultés de comportement et ainsi contribuent à créer un climat propice aux apprentissages. Ce document a été rendu disponible pour les commissions scolaires en 2012. Ainsi, durant l'année scolaire 2012-2013, des sessions de formation visant l'appropriation du contenu de ce cadre ont été dispensées à l'ensemble des directions d'établissement du primaire et du secondaire ainsi qu'aux conseillères pédagogiques, aux psychologues et aux psychoéducatrices. Ces dernières auront un rôle prédominant à jouer dans le déploiement des pratiques probantes issues de ce cadre auprès des enseignants du primaire et du secondaire.

Amélioration du nombre d'élèves de moins de 20 ans dans les parcours de la formation professionnelle (FP) et de la formation générale des adultes (FGA)

La persévérance scolaire est au cœur des préoccupations actuelles. L'approche orientante peut donc jouer un rôle important puisque celle-ci permet de donner un sens aux apprentissages réalisés et soutenir la démarche d'orientation. Elle peut ainsi favoriser l'engagement scolaire. Tout comme l'approche orientante, les projets entrepreneuriaux permettent de donner du sens aux apprentissages puisque les contenus disciplinaires peuvent être intégrés ou réinvestis dans des activités concrètes. Ils permettent aussi de favoriser la motivation scolaire en engageant les élèves dans un projet qu'ils se sont approprié et cela leur permet de développer des qualités entrepreneuriales. Plusieurs ateliers ont été présentés dans les classes de la Commission scolaire et des projets ont aussi été mis en place. Voici donc quelques exemples de projets orientants ou entrepreneuriaux vécus dans les écoles et soutenus par les ressources éducatives de la Commission scolaire.

- *Je composte, tu compostes, nous compostons*

Les élèves du 2^e cycle du primaire de l'école des Hauts-Plateaux-de la Source ont mis en place un système de compostage à leur école. Un service de cueillette est maintenant offert à différents endroits dans l'école pour l'ensemble des élèves et du personnel. Le compost servira d'engrais pour les végétaux plantés sur la cour ainsi que pour les plantes que l'on retrouve dans plusieurs classes de leur école.

- *Du nouveau dans notre assiette*

Les élèves du 2^e cycle du primaire de l'école des Hauts-Plateaux-Marie-Élisabeth ont été captivés par un projet entrepreneurial baptisé « Du nouveau dans notre assiette » qui visait à mettre l'accent sur la bonne alimentation à l'école et à la maison. Les élèves ont eu la chance d'assister à deux conférences intéressantes : l'une traitant des mœurs alimentaires de l'Asie et l'autre traitant des habitudes alimentaires de l'Inde. Les élèves découvraient un mets nouveau, devaient y goûter et l'apprêter selon une recette de leur choix. Plusieurs événements ont soutenu ce projet :

préparation d'un souper de crabes pour les enseignants de l'école, d'un festin pour l'ensemble des élèves, d'un goûter lors de l'inauguration de leur école au Réseau québécois des écoles entrepreneuriales et environnementales (RQEEE), de bouchées de wapiti pour le gala régional du Concours québécois en entrepreneuriat et d'un buffet de sushis et de fruits de mer pour l'humoriste Peter MacLeod et son équipe. Ce projet s'est mérité la première place et une bourse de 200 \$ dans la catégorie primaire 2^e cycle, à l'échelon local du Concours québécois en entrepreneuriat.

- ***La Source « des jeunes »***

À la suite d'un constat que certains élèves de l'école ne déjeunaient pas le matin, les élèves du 3^e cycle du primaire de l'école des Hauts-Plateaux-de la Source ont entamé des démarches pour fonder un club des petits déjeuners à leur école. Par contre, pour être affilié à l'organisme national, le projet devait être pris en charge par des parents. Les élèves préféraient que ce soit eux plutôt que leurs parents qui prennent en charge le projet. C'est alors que *La Source « des jeunes »* est née. Une fois toutes les 2 semaines, les élèves de la prématernelle à la deuxième secondaire se voient servir un petit déjeuner cuisiné (muffins au son ou au gruau, galettes à l'avoine ou aux carottes, cubes de fromage, yogourt à boire, fruits, etc.) par les élèves du 3^e cycle du primaire dans leur classe.

- ***Le théâtre et le multimédia pour un regard sociétal***

Les élèves de 5^e année de l'école des Sources ont réalisé un projet multidisciplinaire et entrepreneurial ayant pour thème *Le théâtre et le multimédia pour un regard sociétal*. L'adaptation de l'album illustré LA GRANDE FABRIQUE DE MOTS d'Agnès de Lestrade en pièce de théâtre a été présentée au Théâtre du Bic.

- ***Repas de Noël***

À la fin de l'année scolaire 2011-2012, les élèves du 3^e cycle du primaire de l'école du Portage-du Clair-Soleil ont aménagé un potager qu'ils ont entretenu tout au long de l'été. À la rentrée scolaire 2012, quelques légumes ont été dégustés en collation et des parents ont donné un coup de main pour la mise en conserve des légumes et la cuisson de plats. Ils ont clôturé leur projet culinaire avec un dîner festif pour remercier le comité de l'âge d'or pour leur avoir prêté une partie de leur jardin. Des liens intergénérationnels se sont établis, les jeunes et les moins jeunes partageant leurs réalités différentes et s'entraidant amicalement. À la maison, les échanges entre parents et enfants ont permis de voir l'importance d'une bonne alimentation dans la vie de tous les jours. En classe, la réalisation de ce projet a apporté des retombées inestimables. Les élèves plus solitaires se sont impliqués, les garçons ont fait partie prenante de ce projet, les forces et les faiblesses des uns et des autres se sont équilibrées et la réussite a fait partie d'un objectif commun. Ils ont mérité la première place et une bourse de 200 \$ dans la catégorie primaire 3^e cycle, à l'échelon local du Concours québécois en entrepreneuriat.

- ***La fabrique à biscuits du village!***

Les élèves de l'école du Mistral en cheminement progressif ont réalisé un projet entrepreneurial en lien avec la découverte de l'oeuvre de Fred Pellerin. Les élèves ont manifesté leur intérêt à en connaître davantage sur ce conteur et certains ont soumis l'idée d'aller le voir en spectacle. Ils ont donc mis sur pied une petite entreprise de fabrication de pots « Masson » appelée « La fabrique de biscuits du village ». Ils ont trouvé plusieurs recettes, approuvées par la nutritionniste. Un nom en lien avec un personnage de l'univers de Fred Pellerin a été attribué à chaque recette. Les

ingrédients secs ont été déposés dans des pots « Masson » et des étiquettes leur ont été apposées indiquant la marche à suivre et le liquide à ajouter pour confectionner le mets présenté. Moyennant la vente de plus de 200 pots produits dans « La fabrique de biscuits du village » et l'aide de parents, du personnel de l'école, de commanditaires locaux et régionaux, les jeunes ont assisté au spectacle de Fred Pellerin et ont eu le privilège de lui adresser la parole après le spectacle. De plus, ils ont mérité la première place et une bourse de 200 \$ dans la catégorie secondaire Adaptation scolaire, à l'échelon local du Concours québécois en entrepreneuriat.

- ***Jeune coop Vélo Maniac : Des vélos qui brillent comme des bijoux***

Mise en place en 2011, la Jeune coop Vélo Maniac de l'école Paul-Hubert a depuis ce temps poursuivi la réparation de vélos usagés ou endommagés afin de leur donner une seconde vie. Pour rejoindre davantage l'intérêt des filles, ils ont eu l'idée d'ajouter un nouveau volet, soit la confection de bijoux à partir des pièces de vélos non utilisées. De plus, la vente de ces bijoux, lors de différents événements scolaires ou autres, rapporte des sous qui sont versés à un organisme de recherche sur les leucodystrophies. Ils ont été Lauréat de la semaine du 21 avril 2013, dans le cadre du programme au secondaire de Forces Avenir, dans la catégorie AVENIR Projet engagé et une bourse de 1 000 \$ accompagnait cette nomination. Ils ont reçu le trophée Avenir dans la catégorie Avenir Projet engagé et ont récolté un prix de 500 \$.

- ***Parcours historique pour le 125^e de la Grange octogonale de Saint-Fabien***

Un comité a été formé dans le village de Saint-Fabien pour organiser un événement soulignant le 125^e de la Grange octogonale. Les élèves de 2^e secondaire de l'école l'Écho-des-Montagnes se sont joints à ce comité et, à leur façon, ils ont mis en valeur le patrimoine bâti de Saint-Fabien par la présentation de 8 lieux historiques du village. Ils ont fait des recherches sur chacun des lieux, fabriqué des panneaux d'interprétation pour chaque lieu historique. Ils ont présenté cela sous forme de sketches qu'ils ont écrits et mis en scène. Une présentation officielle des sites historiques a eu lieu lors d'une journée d'inauguration du parcours en juin. L'objectif de ce projet était de faire connaître le village de Saint-Fabien à la communauté, aux élèves et aux touristes. De plus, lors du Concours québécois en entrepreneuriat, échelon local, le projet s'est vu décerner la première place dans la catégorie secondaire 1^{er} cycle et a reçu une bourse de 200 \$. Une bourse de 500 \$ a aussi été décernée à l'échelon régional pour le Prix spécial Persévérance scolaire.

- ***Foire de l'emploi***

Les élèves de 5^e et 6^e années de la classe en anglais enrichi de l'école de l'Aquarelle se sont investis dans un projet interdisciplinaire : une foire de l'emploi. Ils ont fait une recherche sur différents métiers. Certains parents sont venus à l'école pour présenter leur métier ou profession. Ils ont rempli une fiche d'informations pertinentes et complété un questionnaire à partir des sites *Repères* et *Tout pour réussir*. À l'aide de produits recyclés, ils ont fabriqué une maquette représentant leur futur environnement de travail. Comme dans une véritable foire, les élèves ont dû préparer des kiosques. À tour de rôle, les différentes classes de l'école sont venues les visiter et les parents ont aussi été conviés à cette foire de l'emploi. Un retour collectif sur ce projet a permis de constater le nombre incroyable de carrières possibles ainsi que les différents parcours scolaires qui y correspondent. L'ensemble des élèves a été impressionné par le vaste choix de métiers qui s'offre à eux.

- ***Salon de la formation professionnelle***

Une activité visant à mieux faire connaître la formation professionnelle a eu lieu à l'école du Havre–Saint-Rosaire. Des élèves de 2^e et 3^e années et de 5^e et 6^e années ont accueilli des élèves de 2^e et 3^e années. Ces derniers étaient invités au Salon de la formation professionnelle afin que leurs jeunes collègues leur présentent différents métiers. En démystifiant certaines tâches, en parlant de métiers s'adressant autant aux filles qu'aux garçons et en présentant la formation professionnelle comme une option intéressante et valorisante, ils ont été en mesure de susciter leur intérêt. Les élèves, malgré leur jeune âge, ont été en mesure de reconnaître la panoplie des professions disponibles sur le marché du travail et ont eu la possibilité de se projeter dans un futur pas si lointain.

- ***Mini salon de la FP***

Les élèves des Groupes d'exploration de la formation professionnelle de l'école Paul-Hubert ont organisé un mini salon de la formation professionnelle pour des élèves du 3^e cycle du primaire. Ils ont monté des kiosques et préparé des présentations sur différents métiers présentement en demande sur le marché du travail. Cela leur a permis d'en apprendre davantage sur les métiers et les formations offertes.

- ***Présentation de leur région à des élèves de Montréal-Nord***

Dans le cadre de leur cours de français, certains élèves de 4^e secondaire de l'école du Mistral ont présenté leur région à d'autres élèves d'une école de Montréal-Nord. Cela s'est fait par le biais de différents médias qui ont été choisis par les élèves.

- ***Soupe populaire***

Les élèves du 3^e cycle du primaire de l'école des Hauts-Plateaux–de la Source ont poursuivi pour une deuxième année le projet de soupe populaire.

- ***Groupe de développement – Engagement scolaire***

Depuis deux ans, trois à quatre rencontres ont lieu par année avec les enseignants du 3^e cycle du primaire des écoles visées par la Stratégie d'intervention Agir autrement (SIAA). La mise en place de ce groupe a pour but de répondre à la mission de l'école québécoise de « Qualifier » ainsi qu'au déterminant de la réussite et de la persévérance, soit l'engagement scolaire, qui vise à amener l'élève issu d'un milieu défavorisé à mieux se connaître afin qu'il fasse des choix scolaires et professionnels cohérents avec ses besoins. L'approche orientante a été choisie pour répondre à cet objectif. Il a été entre autres question des différents parcours offerts, de connaissance de soi, des programmes offerts en formation professionnelle et d'outils orientants. Ces rencontres furent aussi des moments pour partager et échanger sur des pratiques visant à développer l'engagement scolaire.

- ***Diffusion du guide Pour une exploration gagnante***

Le guide pour une exploration gagnante développé par les Services éducatifs en 2011-2012 dans le cadre de l'approche orientante et de la valorisation de la formation professionnelle fut déployé dans plusieurs écoles en 2012-2013.

Formation générale des adultes et de la formation professionnelle

Aux niveaux national et international, le recrutement d'élèves étrangers se poursuit. En 2012-2013, le CFPMM a accueilli deux élèves tunisiens, deux élèves ivoiriens et un de la France. Également, deux conseillères pédagogiques du CFPMM et du CFRN se sont rendus en France pour visiter des lycées professionnels français offrant des programmes semblables aux nôtres ainsi que pour voir la possibilité de trouver des endroits de stage pour nos élèves.

Créé au cours de l'année 2010-2011, le consortium de cinq commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie pour le recrutement à l'étranger s'est poursuivi avec une 2^e mission en Guadeloupe en janvier 2012 dans le but de consolider les contacts et poursuivre le recrutement d'élèves dans certains secteurs ciblés. Cependant, le consortium est passé à trois commissions scolaires. Pour l'année 2012-2013, deux commissions scolaires dont la nôtre ont mandaté Éducation internationale pour faire le recrutement en Guadeloupe.

Pour une 3^e année, des élèves se sont rendus en France pour un voyage pédagogique de deux semaines. En effet, huit élèves ainsi qu'une enseignante ont séjourné à Charente à l'automne 2012. Cette activité a permis à la Commission scolaire de poursuivre les échanges prévus à la convention de partenariat avec l'Établissement public local d'enseignement et de formation agricoles de Charente signée en 2011.

Bien implanté, le Service d'accueil, référence, conseil et accompagnement (SARCA) a permis de rejoindre plus de 1500 adultes en 2012-2013, pour l'ensemble des quatre centres de formation concernés.

Répondant à un besoin chez notre clientèle, la formation à distance a permis d'offrir des services à plus de 181 élèves.

La poursuite du développement de l'offre de service en formation professionnelle a permis la dispensation de l'attestation d'études professionnelles (AEP) en *Service de garde* ainsi qu'une AEP en *Hygiène et Salubrité dans les hôpitaux*. Depuis l'an dernier, la Commission scolaire des Phares a finalement réussi à obtenir une autorisation permanente en *Assistance technique en pharmacie*, ainsi qu'une autorisation provisoire en *Réalisation d'aménagements paysagers* (une cohorte) et en *Horticulture et jardinerie* (deux cohortes) pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.

En 2012-2013, la Commission scolaire des Phares a poursuivi sa contribution aux actions du Chantier de valorisation de la formation professionnelle de la Table interordres en éducation du Bas-St-Laurent. De plus, un premier méritas de la formation professionnelle a eu lieu au Centre de formation de Rimouski-Neigette.

Amélioration de l'anglais langue seconde

Implantation de l'anglais intensif à l'école de la Rose-des-Vents

En 2012-2013, deux groupes d'élèves de la 6^e année du primaire ont fait partie de la classe d'anglais intensif à l'école de la Rose-des-Vents. Selon le modèle choisi de 10 jours/10 jours, ces élèves ont fait leur parcours scolaire en intégrant 16,5 heures par semaine d'apprentissage de l'anglais, langue seconde à toutes les deux semaines. L'expérimentation a été positive au point où les élèves ont très bien performé aux épreuves de français et de mathématique du MELS, de fin d'année. L'école poursuivra ce modèle en 2013-2014.

La présence de moniteurs de langue seconde dans les écoles a été maintenue et se poursuit.

Orientation 2 – Promouvoir une philosophie de gestion favorisant l'implication et le développement professionnel de tout le personnel

Plusieurs formations sur la différenciation furent données dans les établissements au cours de l'année 2012-2013.

Le programme d'insertion professionnelle a rejoint vingt-cinq enseignants en 2012-2013. Ce programme se veut un accompagnement des nouveaux enseignants par du personnel expérimenté. Trois journées de formation sur la gestion éducative de la classe se sont données au cours de l'année. De plus, deux journées de formation ont été offertes aux enseignants suppléants. Différentes thématiques telles les TIC, les EHDA, l'évaluation des apprentissages ont été abordées afin de permettre une mise à jour de leur compétence professionnelle.

L'implantation reliée aux tableaux numériques interactifs (TNI) s'est poursuivie. C'est ainsi que plus de 180 canons interactifs ont pu être installés dans les classes de la commission scolaire. Par ailleurs, plus de 185 enseignants de la formation générale des jeunes et de la formation professionnelle ont pu être rejoints par des formations portant, entre autres sur une initiation à la technologie, dans le domaine des langues et dans celui de l'univers social. Une collaboration a également été établie avec l'UQAR pour soutenir la formation de base des enseignants.

La **Démarche d'Évaluation en Mathématique pour Mieux Intervenir (DEMMI)** est un référentiel issu d'une réflexion collective d'une équipe de personnes-ressources des Services régionaux de soutien et d'expertise à l'intention des élèves présentant des difficultés ou troubles d'apprentissage de plusieurs régions du Québec. La démarche proposée permet à l'orthopédagogue de mieux cerner les difficultés de l'élève en vue de mettre en place une intervention appropriée qui lui permettra de progresser au mieux dans le développement de ses compétences en mathématique. Huit journées de formation sur deux années sont nécessaires pour l'appropriation de la démarche. En 2012-2013, l'ensemble des orthopédagogues enseignantes en dénombrement flottant ont reçu les quatre premiers jours de formation et ont déjà mis en pratique des éléments probants issus de ce référentiel.

En formation générale des adultes, le virage du renouveau pédagogique est amorcé dans la plupart des disciplines depuis mars 2010. Cette année, les formations suivantes ont eu lieu pour le personnel enseignant :

- Stratégies de gestion de classe;
- Enseignement explicite de stratégies d'apprentissage;
- Stratégies de lecture;
- Accompagnement professionnel au regard des stratégies proposées au cours des trois formations précédentes.

Le service d'accompagnement des techniciens en éducation spécialisée s'est poursuivi pour une quatrième année et celui visant à soutenir les éducateurs en service de garde s'est concrétisé en 2012-2013. Ce projet a permis notamment de clarifier les rôles et les responsabilités des divers intervenants, d'assurer le perfectionnement et l'accompagnement, d'alimenter le centre de ressources pédagogiques et d'élaborer différents outils.

Un projet-pilote semblable à celui offert aux techniciens en éducation spécialisée a aussi été mis en place afin d'offrir un service d'accompagnement au personnel enseignant.

Le programme de supervision du personnel cadre s'est poursuivi en 2012-2013.

Afin de promouvoir une culture axée sur le mieux-être au travail, diverses activités ont été réalisées dont le Défi des Phares et le Défi vélo de la route du Grand Fleuve. De plus, le comité paritaire en santé et sécurité au travail a amorcé une réflexion afin d'élaborer un plan d'action en santé mieux-être qui sera dévoilé en 2013-2014.

Pour accroître et favoriser l'information et la communication auprès du personnel, trois capsules vidéo ont été conçues et diffusées par la direction générale afin d'informer les employés de la Commission scolaire des Phares sur les trois sujets suivants :

- La possible hausse de la taxe scolaire;
- L'anglais intensif;
- L'implantation du projet de maternelle 4 ans à temps plein.

La section « portail » du site Internet de la Commission scolaire a également été bonifié.

Orientation 3 – Accroître la communication et le partenariat école, famille et communauté

Instauré depuis maintenant plusieurs années, le partenariat avec le comité de parents s'est poursuivi au cours de 2012-2013. Le directeur général et les directions de services ont rencontré les membres du comité de parents selon les besoins exprimés afin de présenter différents dossiers.

La formation annuelle sur les conseils d'établissement a de nouveau été offerte par la Commission scolaire à la demande du comité de parents.

Pour faciliter l'entrée scolaire des élèves du préscolaire présentant des besoins particuliers, un partenariat entre le réseau de la santé et la Commission scolaire a permis de mettre en place le parcours d'intégration à l'école et en service de garde.

Afin d'accroître l'écoute active de la population et du personnel et favoriser l'information et la communication à tous les niveaux de l'organisation, des démarches pour la création d'une page Facebook ont été réalisées en vue d'une implantation en 2013-2014.

Notre commission scolaire fait également partie depuis plusieurs années de la structure COSMOSS (Communauté Ouverte et Solidaire pour un Monde Outillé, Scolarisé et en Santé) en siégeant sur différentes tables afin de concerter nos actions avec nos partenaires.

Le plan d'action de COSMOSS Rimouski-Neigette est mis en œuvre par différentes organisations partenaires et tient compte des réalisations déjà en cours dans la région. Les actions de COSMOSS de La Mitis visent tout jeune âgé de -9 mois à 30 ans.

La MRC de Rimouski-Neigette et la MRC de La Mitis outillée, scolarisée et en santé : c'est ce à quoi s'active COSMOSS, qui développe et coordonne des actions concrètes afin d'améliorer les conditions de vie et le parcours des jeunes et de leurs familles vivant en contexte de vulnérabilité.

La trajectoire de vie d'un jeune est composée d'un nombre exhaustif de défis, de problématiques, d'épreuves. Afin d'organiser au mieux le travail de concertation des partenaires engagés dans cette démarche, d'engager des actions concrètes et produisant des changements durables au sein de la population mitissienne, les membres de COSMOSS de La Mitis ont identifié les enjeux majeurs suivants :

- Préparer les enfants à une entrée scolaire réussie;
- Accompagner les jeunes à développer et à maintenir de saines habitudes de vie;
- Augmenter la persévérance scolaire et la réussite éducative chez les jeunes;
- Favoriser l'intégration sociale et professionnelle chez les jeunes.

Persévérance scolaire

Un sous-comité de la table persévérance scolaire de COSMOSS s'est mis en œuvre afin de préparer en concertation avec les deux MRC la Semaine de la persévérance scolaire qui s'est tenue du 11 au 15 février 2013. Des activités de toutes sortes ont eu lieu dans treize écoles et un centre de formation professionnelle de notre commission scolaire, dont plusieurs conférences avec des modèles de persévérance comme : Diane Roy, athlète paralympique, David Jalbert, pianiste, Laurie Duchesne, nageuse synchronisée.

École en forme et en santé

Nos écoles primaires et secondaires continuent leurs activités afin de développer de saines habitudes de vie chez les élèves et d'améliorer leur environnement afin qu'il soit sain et sécuritaire.

En terminant, tout au long de l'année de nombreux communiqués de presse ont été diffusés afin de faire connaître et promouvoir les projets des établissements de la Commission scolaire des Phares.

Les communiqués de presse sont disponibles sur le site Internet de la Commission scolaire.

La Convention de partenariat intervenue entre la Commission scolaire des Phares et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Introduction

Cette section du rapport annuel présente la reddition de comptes associée à la *Convention de partenariat* qui lie la Commission scolaire des Phares au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Cette convention, signée en août 2010, contient six buts ainsi que des cibles de résultats attendus pour divers objectifs associés à ces buts.

Cette reddition de comptes est basée sur une appréciation faite par la direction générale et a été soumise au comité de pilotage de la convention de partenariat de la Commission scolaire des Phares. Ce comité, formé par le conseil des commissaires, est composé de membres du conseil des commissaires, de directions d'établissement et de la direction générale. La reddition de comptes reprend essentiellement les balises utilisées pour la reddition de comptes des années précédentes.

Dans ce qui suit, le cadre légal sera exposé, les éléments de la reddition de comptes seront énumérés, les changements de contexte influençant la *Convention de partenariat* seront expliqués, les résultats seront présentés et un bref survol de la mise en œuvre et du pilotage de la *Convention de partenariat* et des conventions de gestion et de réussite éducative permettra de conclure cette section du rapport annuel.

Le cadre légal

Les extraits suivants décrivent les obligations légales associées à la *Convention de partenariat*.

Loi sur l'instruction publique

Commission scolaire

Art. 220. La commission scolaire informe la population de son territoire des services éducatifs et culturels qu'elle offre et lui rend compte de leur qualité. Elle rend publique une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à la qualité de ses services.

La commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le ministre.

Ce rapport rend compte également au ministre des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du plan stratégique établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La commission scolaire doit faire mention dans ce rapport, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général de la commission scolaire par le directeur de l'école en application de l'article 96.12, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.

La commission scolaire transmet une copie du rapport au ministre et le rend public au plus tard le 31 décembre de chaque année.

Pouvoirs du ministre

Art. 457.4 Le ministre peut, par règlement, rendre obligatoire l'élaboration, par la commission scolaire, de documents visant à informer la population de son territoire sur ses activités ou son administration.

Le ministre peut également établir des règles concernant la publication ou la diffusion, par la commission scolaire, de tout type de document qu'il détermine. Ces règles peuvent notamment prévoir le délai dans lequel cette publication ou cette diffusion doit être effectuée ainsi que les modalités applicables.

Évaluation des résultats par le ministre

Art. 459.4 Le ministre procède à l'évaluation des résultats de la mise en œuvre du plan stratégique de chaque commission scolaire, selon la périodicité qu'il détermine. Cette évaluation est transmise à la commission scolaire.

Le ministre et la commission scolaire conviennent, le cas échéant, des correctifs qui doivent être mis en place afin d'assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre.

Lorsque, malgré les correctifs apportés, le ministre estime qu'il est peu probable que la commission scolaire puisse atteindre les buts fixés ou les objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat, il peut prescrire toutes mesures additionnelles que la commission scolaire doit mettre en place dans le délai que le ministre détermine.

Éléments de la reddition de comptes

De façon générale, la reddition de comptes est liée au contexte (principales zones de performance et de vulnérabilité) qui prévalait au moment de l'élaboration de la *Convention de partenariat*. Elle analyse les objectifs déterminés par la Commission scolaire en lien avec les buts ministériels, les cibles, les résultats atteints, les résultats et les moyens mis en œuvre pour les atteindre, les mesures de remplacement et de correction, le cas échéant.

Le contexte

Des éléments provoquant un changement de contexte ou encore des événements importants survenus depuis l'élaboration de la *Convention de partenariat* et survenant en cours de pilotage de celle-ci peuvent influencer l'atteinte ou non des cibles établies. Parmi ces éléments, pensons à la fermeture d'une école, au changement dans l'organisation des cycles d'une ou de plusieurs écoles, à des modifications de la situation économique, à des baisses de clientèle qui ne pouvaient être prévues au moment de la détermination des cibles et de la signature de la convention par les parties impliquées.

Les résultats

Le lecteur trouvera, dans cette section, des graphiques qui reprennent les éléments suivants :

- Les objectifs mesurables déterminés par la Commission scolaire - qui sont en lien avec le but ministériel;
- Le point de départ à partir du portrait déposé lors de la phase d'élaboration de la *Convention de partenariat* (année de référence et résultat);
- La cible (année et résultat visé);
- Le résultat de l'année qui vient de se terminer selon la dernière année disponible.

Lorsque l'année est indiquée ainsi « (2003) 2010 », le nombre entre parenthèse indique l'année du début d'une cohorte. Le second nombre indique l'année terminant la prise de la mesure. Ainsi, dans cet exemple (2003) 2010, la cohorte visée a débuté en 2003 et la mesure du résultat a été prise 7 ans plus tard, en 2010.

L'évaluation proposée par le MELS des résultats se fait selon l'échelle suivante:

SATISFAISANT :

Les résultats suivent le cours prévu ou ne s'en éloignent pas trop.

SOUS SURVEILLANCE :

1. Les résultats ne suivent pas le cours prévu, mais certains facteurs permettent de les expliquer;
2. Les résultats ne sont pas disponibles.

(Afin de visualiser facilement cette information, la Commission scolaire des Phares utilisera le code suivant : **DONNÉES NON DISPONIBLES** :

Au moment de la production de cette reddition de comptes, les données n'étaient pas disponibles auprès du MELS)

CRITIQUE :

Les résultats ne suivent pas le cours prévu et la situation exige un redressement.

L'utilisation de l'une ou l'autre des mentions de cette échelle d'évaluation se fait à l'aide d'un arbre décisionnel conçu par le MELS durant l'année 2013.

Reddition de comptes portant sur l'année 2012-2013 de la convention de partenariat

Contexte :

Le contexte économique dans lequel la Commission scolaire des Phares s'est trouvé en 2012-2013 apporte un climat d'austérité et de restriction. La qualité des suivis à la convention s'en ressent, les efforts de l'administration se concentrant sur le retour à l'équilibre budgétaire. La possibilité d'ajouter des ressources afin de permettre un forage et un pilotage serré des résultats, notamment grâce à un tableau de bord, est inexistante. Au contraire, chacune des ressources se retrouvent avec du travail supplémentaire découlant d'abolition de postes. S'ensuit une éducation à plus d'une vitesse : là où il est possible d'avoir des ressources dédiées à un tel pilotage et ailleurs – et c'est le cas à la CSDP – où cela n'est pas possible.

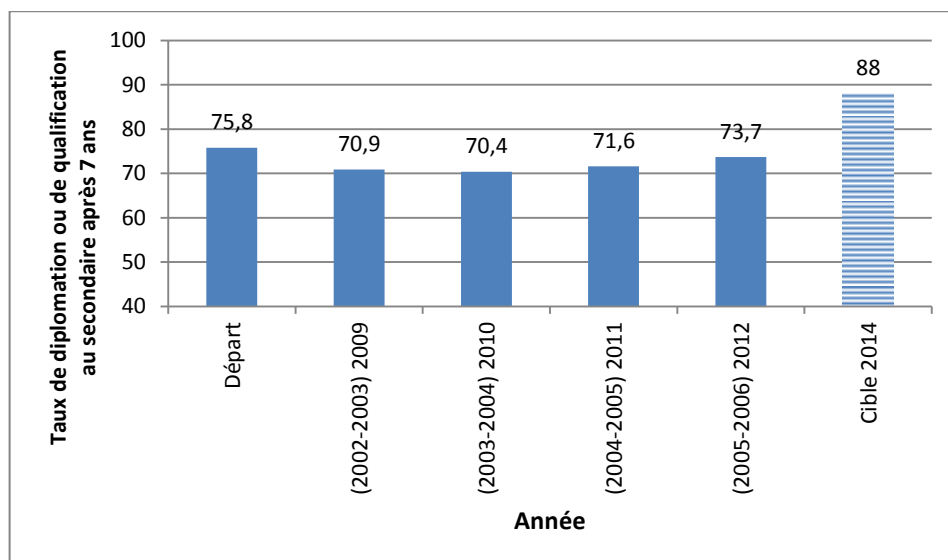
Pour le but 1, la situation de départ montre que le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans est de 75,8 %. Ce résultat provient du calcul d'une moyenne des trois années précédant le lancement de la convention de partenariat. L'année 1 de l'application de la convention de partenariat montre une baisse de près de 5 % à 70,9 %. Cette baisse subite et imprévisible a généré un écart-type important qui influence l'évaluation de l'évolution de la situation par la suite. Cette baisse a été générée par des résultats en anglais ayant nui à l'obtention du D.E.S. en 5^e secondaire.

Les résultats :

But 1 : L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

Objectif n° 1 : Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans

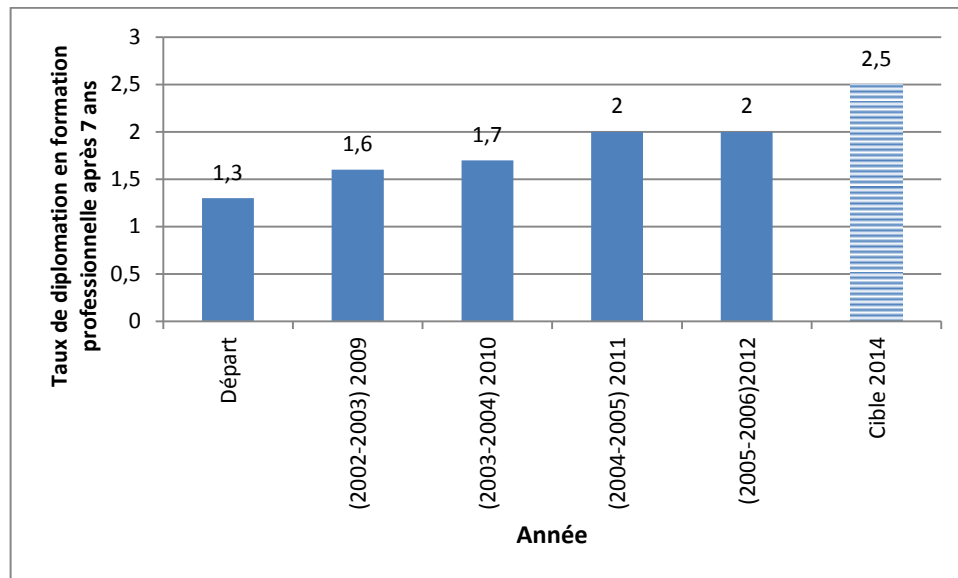
Indicateur : Taux de diplomation ou de qualification au secondaire après 7 ans



ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF N° 1 DU BUT 1 : SOUS SURVEILLANCE

Objectif n° 2 : Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme en formation professionnelle avant l'âge de 20 ans

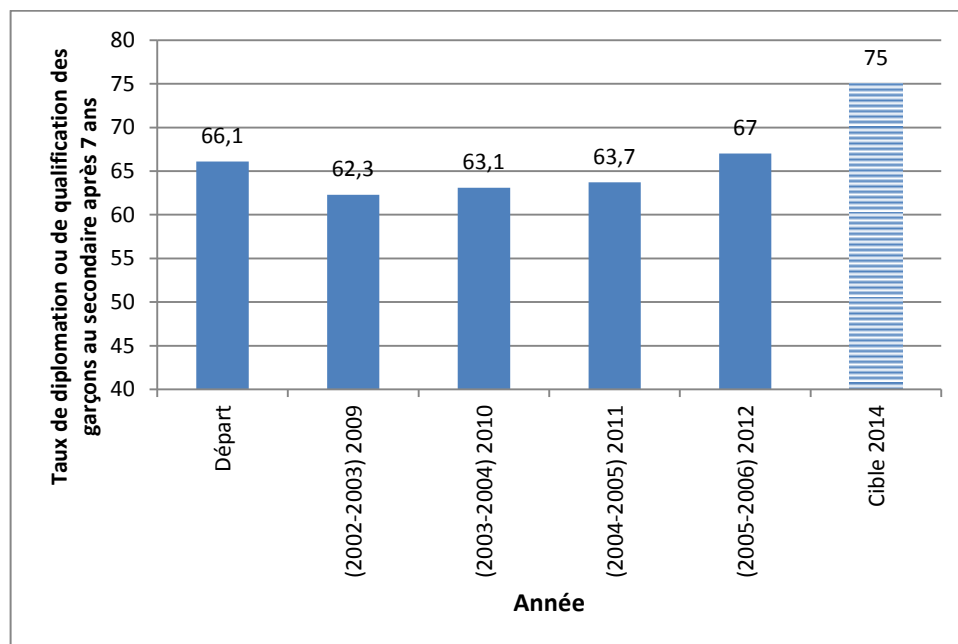
Indicateur : Taux de diplomation en formation professionnelle après 7 ans



ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF N° 2 DU BUT 1 : SATISFAISANT

Objectif n° 3 : Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans chez les garçons

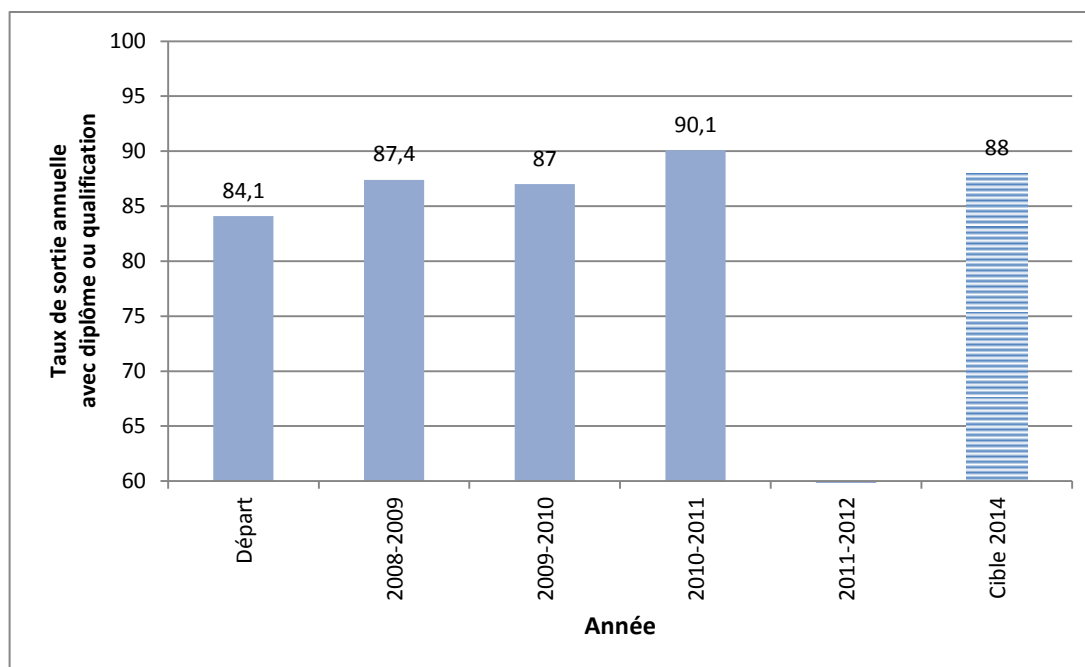
Indicateur : Taux de diplomation ou de qualification des garçons au secondaire après 7 ans



ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF N° 3 DU BUT 1 : SATISFAISANT

Objectif n° 4 : Augmenter le taux de sorties annuelles avec diplôme ou qualification

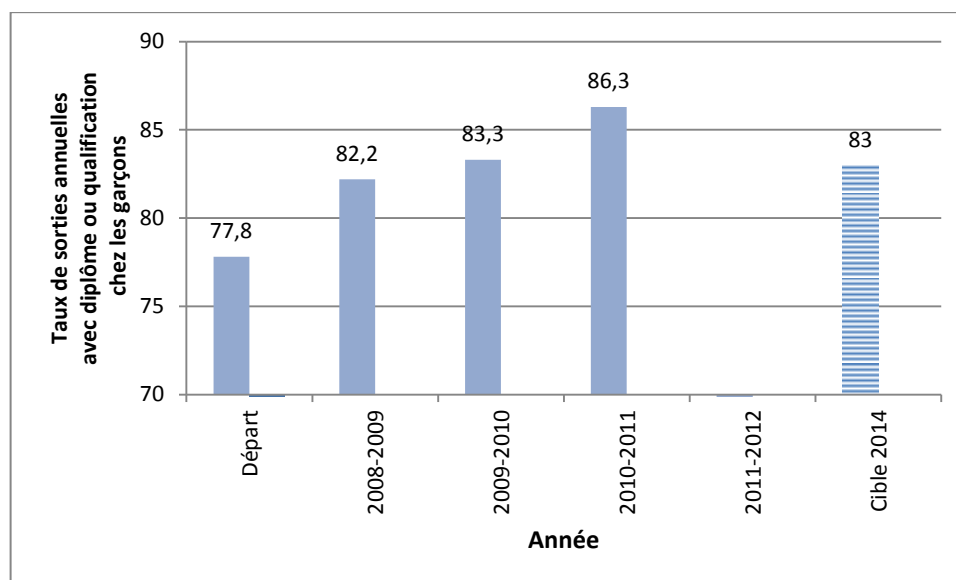
Indicateur : Taux de sorties annuelles avec diplôme ou qualification



ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF N° 4 DU BUT 1 : DONNÉES NON DISPONIBLES

Objectif n° 5 : Augmenter le taux de sorties annuelles avec diplôme ou qualification

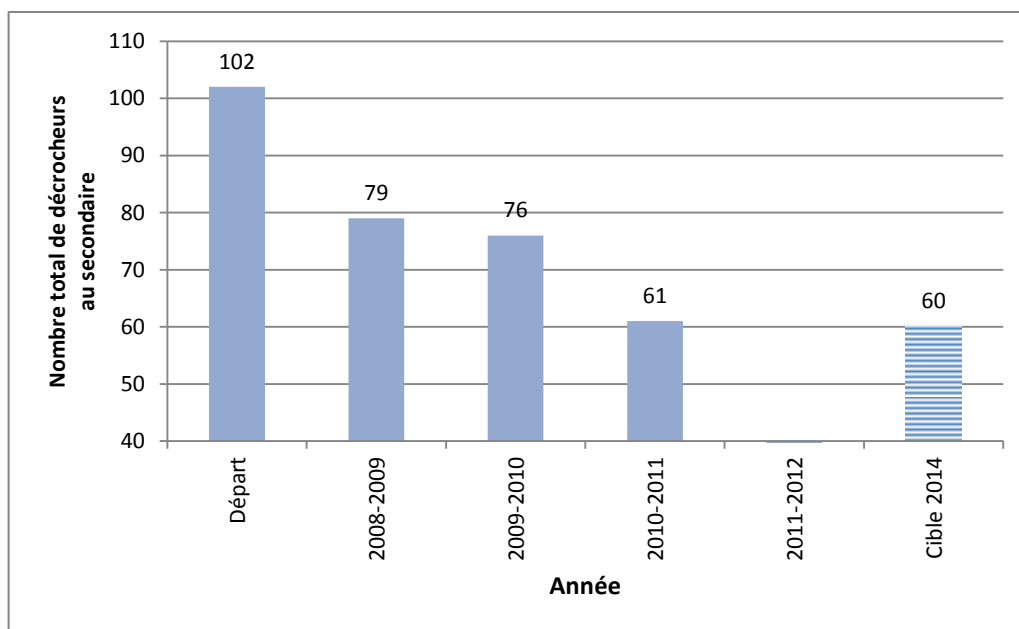
Indicateur : Taux de sorties annuelles avec diplôme ou qualification chez les garçons



ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF N° 5 DU BUT 1 : DONNÉES NON DISPONIBLES

Objectif n° 6 : Réduire le nombre total de décrocheurs au secondaire

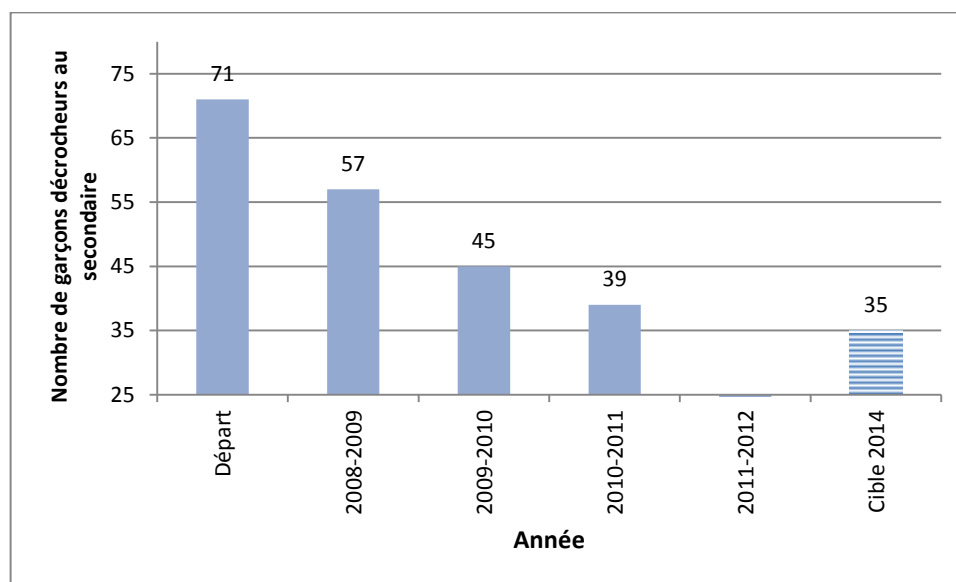
Indicateur : Nombre de décrocheurs pour l'ensemble du secondaire



ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF N° 6 DU BUT 1 : DONNÉES NON DISPONIBLES

Objectif n° 7 : Réduire le nombre total de décrocheurs chez les garçons au secondaire

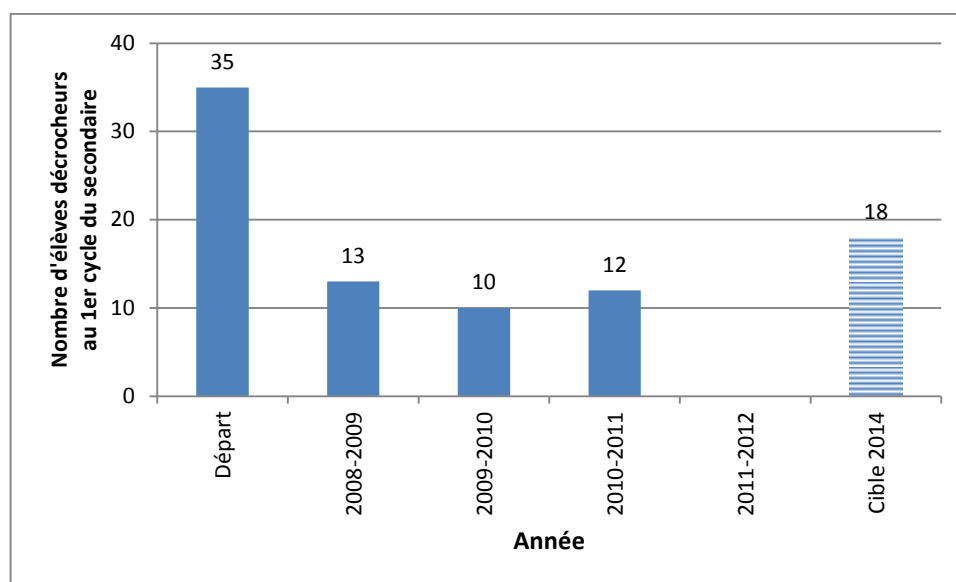
Indicateur : Nombre de garçons décrocheurs pour l'ensemble du secondaire



ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF N° 7 DU BUT 1 : DONNÉES NON DISPONIBLES

Objectif n° 8 : Réduire le nombre de décrocheurs au 1^{er} cycle du secondaire

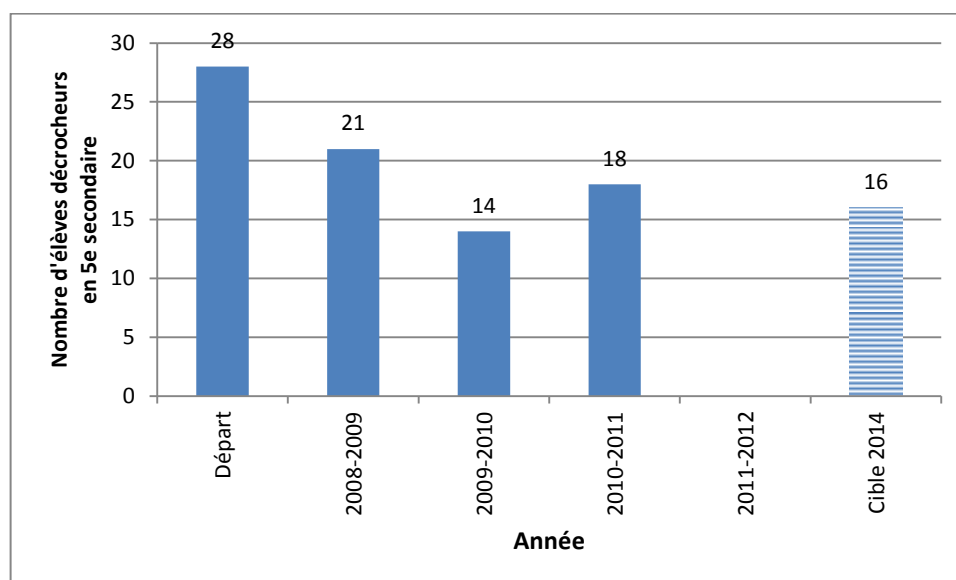
Indicateur : Nombre de décrocheurs au 1^{er} cycle du secondaire



ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF N° 8 DU BUT 1 : DONNÉES NON DISPONIBLES

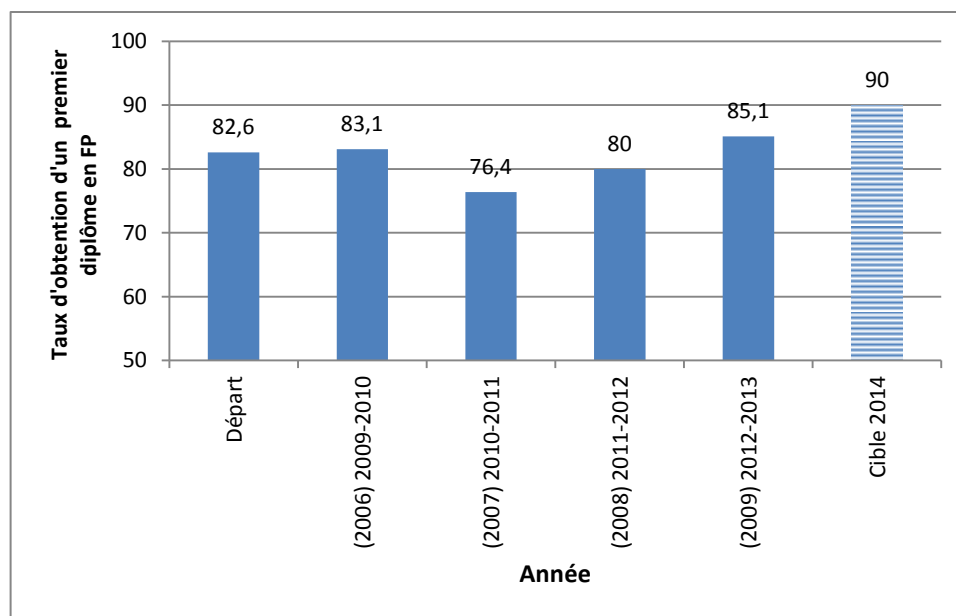
Objectif n° 9 : Réduire le nombre de décrocheurs en 5^e secondaire

Indicateur : Nombre de décrocheurs en 5^e secondaire



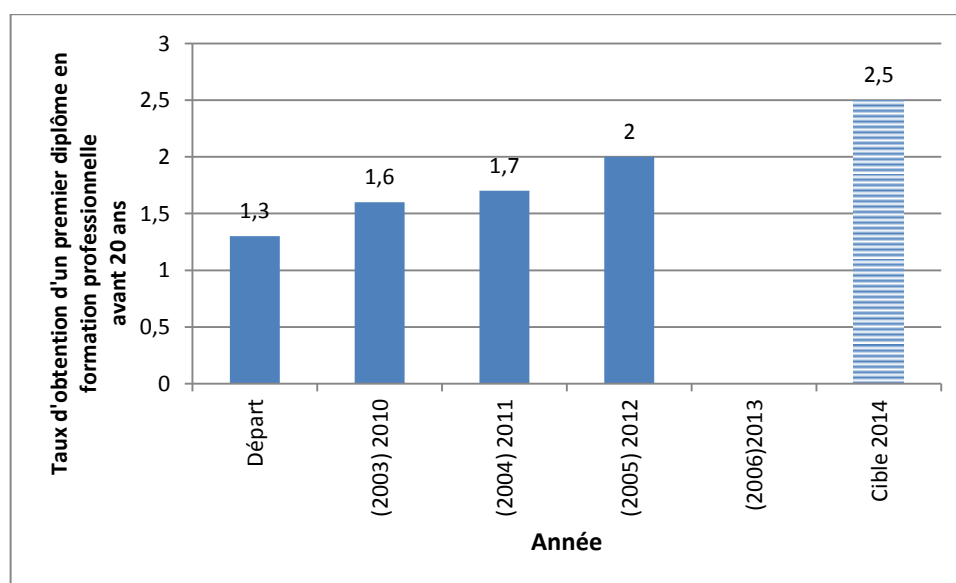
ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF N° 9 DU BUT 1 : DONNÉES NON DISPONIBLES

Objectif n° 10 : Accroître l'obtention d'un diplôme en formation professionnelle peu importe le programme
Indicateur : Taux d'obtention d'un diplôme en FP pour chaque nouvelle cohorte d'une année donnée



ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF N° 10 DU BUT 1 : SATISFAISANT

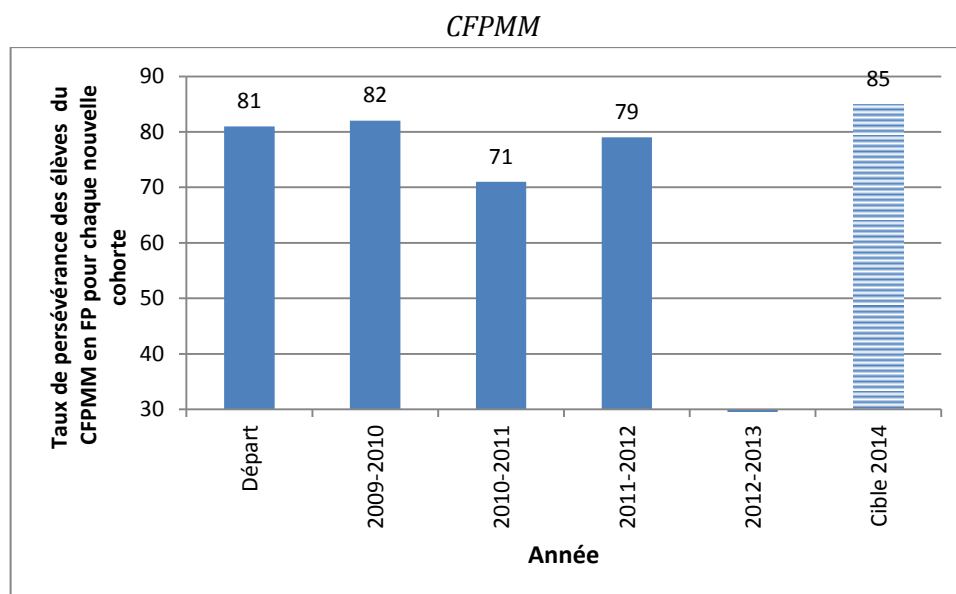
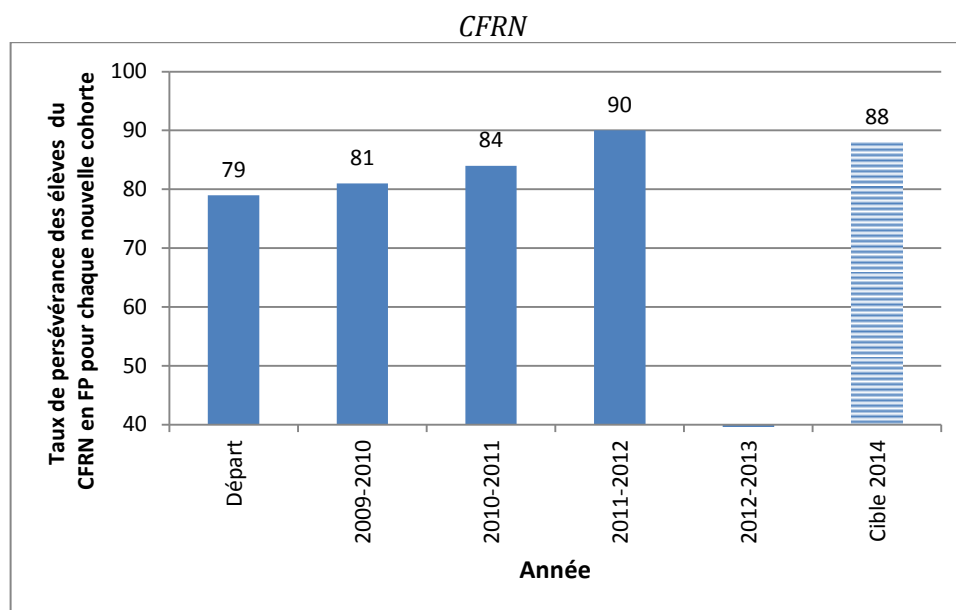
Objectif n° 11 : Accroître le taux d'obtention d'un premier diplôme en formation professionnelle avant l'âge de 20 ans
Indicateur : Taux de diplomation en FP après 7 ans



ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF N° 11 DU BUT 1 : DONNÉES NON DISPONIBLES

Objectif n° 12 : Accroître le niveau de persévérance scolaire des élèves à l'intérieur de chaque centre de formation

Indicateur : Taux de persévérance des élèves pour chaque nouvelle cohorte d'une année donnée



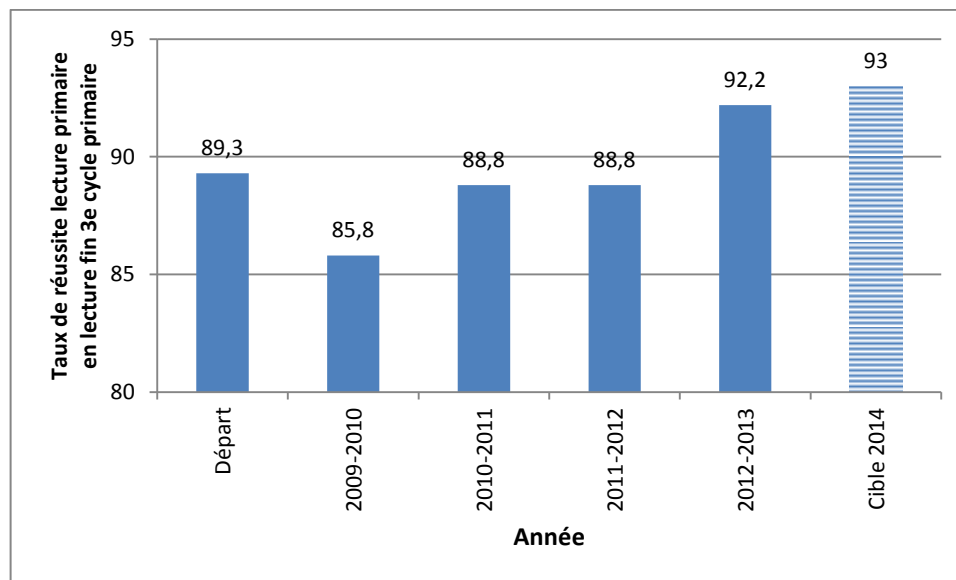
ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF N° 12 DU BUT 1 : SOUS SURVEILLANCE

ÉVALUATION GLOBALE DU BUT 1 : SATISFAISANT

But 2 : L'amélioration de la maîtrise de la langue française

Objectif n° 1 : Accroître le niveau de réussite en lecture des élèves du primaire

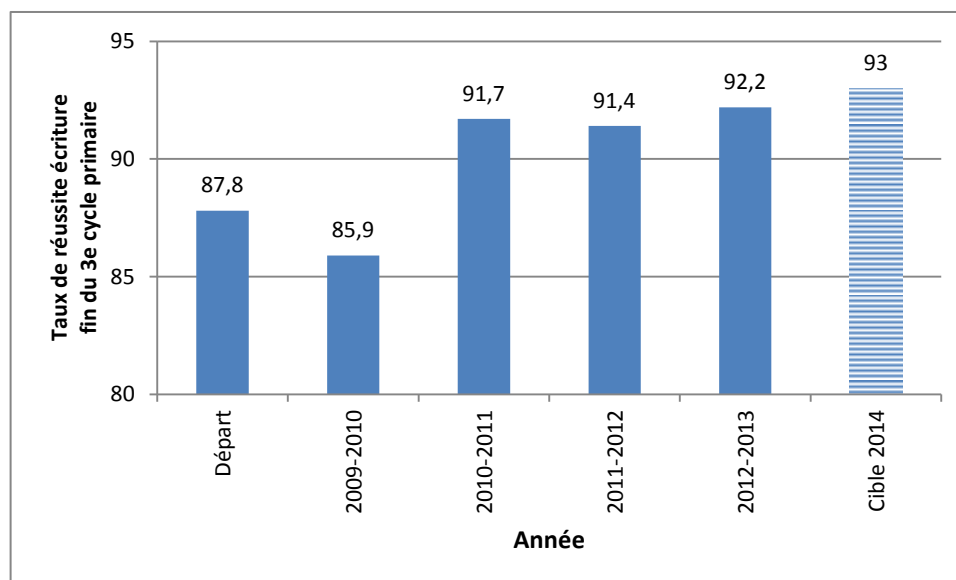
Indicateur : Taux de réussite en lecture à la fin du 3^e cycle du primaire.



ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF N° 1 DU BUT 2 : SATISFAISANT

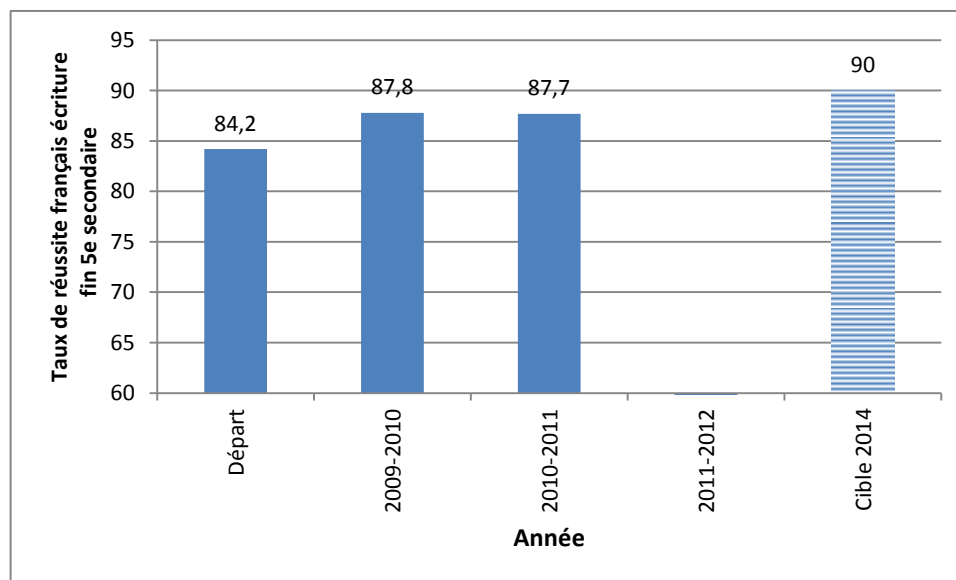
Objectif n° 2 : Accroître le niveau de réussite en écriture des élèves du primaire

Indicateur : Taux de réussite en écriture à la fin du 3^e cycle du primaire



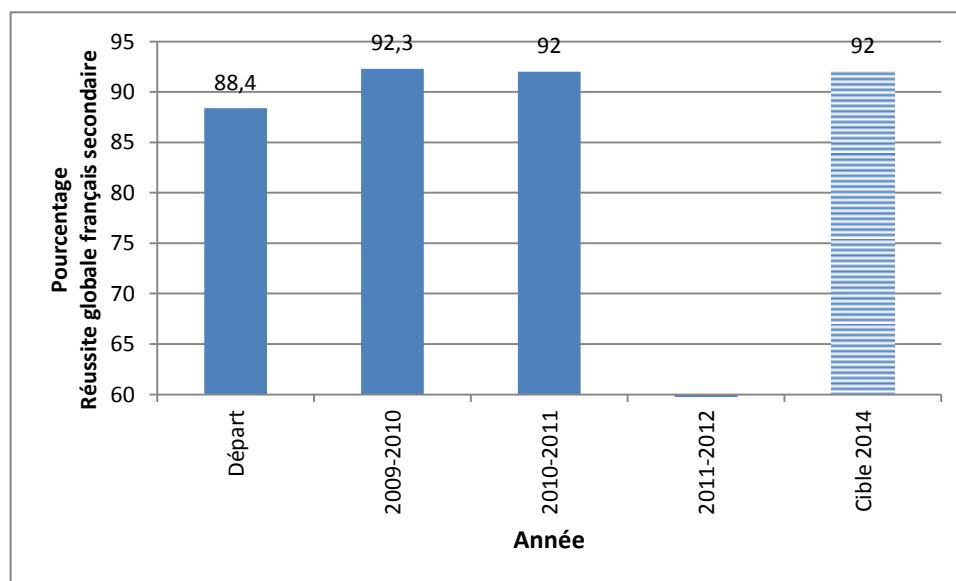
ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF N° 2 DU BUT 2 : SATISFAISANT

Objectif n° 3 : Accroître le niveau de réussite en français écrit des élèves du secondaire
Indicateur : Taux de réussite en français écrit à la fin de la 5^e secondaire



ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF N° 3 DU BUT 2 : DONNÉES NON DISPONIBLES

Objectif n° 4 : Accroître le niveau de réussite globale en français des élèves du secondaire
Indicateur : Taux de réussite global en français à la fin de la 5^e secondaire



ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF N° 4 DU BUT 2 : DONNÉES NON DISPONIBLES

ÉVALUATION GLOBALE DU BUT 2 : SATISFAISANT

Les données rattachées aux objectifs n° 1 et n° 2 de ce but doivent être situées dans un contexte où au cours des deux dernières années, la pondération des étapes et de l'examen de fin d'année ont varié, en fonction des consignes ministérielles. Ces consignes ministérielles modifiaient la nature du bulletin au primaire ainsi que le poids relatif conféré aux étapes. L'indicateur choisi en 2009-2010 est difficilement utilisable puisque la Commission scolaire ne peut garantir la fiabilité et la reproductibilité du calcul initial compte tenu des modifications apportées.

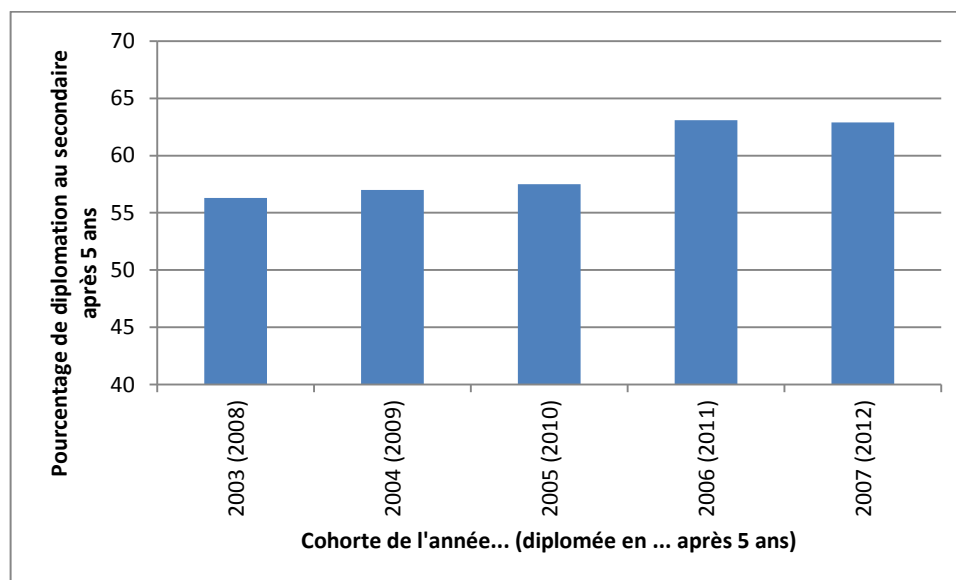
But 3 : L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Objectif n° 1 : Augmenter la diplomation ou la qualification des élèves regroupés dans des classes avec mesures d'appui ou dans des classes spécialisées

Indicateur : Taux de diplomation ou de qualification des élèves concernés

L'indicateur choisi en 2009-2010 est inutilisable puisque la Commission scolaire ne peut garantir la fiabilité et la reproductibilité du calcul initial compte tenu des modifications apportées aux regroupements et aux parcours des élèves en adaptation scolaire. Ces modifications ont conduit à des mesures de certification et de diplomation différentes de celles en vigueur lors de l'élaboration de la convention de partenariat. Ces modifications découlent notamment de l'implantation, en lien avec le renouveau pédagogique, des parcours de formation préparatoire au travail, de formation à un métier semi-spécialisé, de la disparition du parcours ISPJ.

À titre d'information, le taux de qualification 5 ans est présenté.



Objectif n° 2 : Diminuer le décrochage scolaire des élèves regroupés dans des classes avec mesures d'appui ou des classes spécialisées

Indicateur : Taux de décrochage des élèves concernés

L'indicateur choisi en 2009-2010 ne peut être utilisé puisque la Commission scolaire ne peut garantir la fiabilité et la reproductibilité du calcul initial compte tenu des modifications apportées aux regroupements et aux parcours des élèves en adaptation scolaire. Ces modifications ont conduit à des mesures de certification et de diplomation différentes de celles en vigueur lors de l'élaboration de la convention de partenariat. Ces modifications découlent notamment de l'implantation, en lien avec le renouveau pédagogique, des parcours de formation préparatoire au travail, de formation à un métier semi-spécialisé, de la disparition du parcours ISPJ.

Objectif n° 3 : S'assurer que les 4 écoles SIAA appliquent les 6 voies de renforcement de la SIAA

Indicateur : Nombre d'écoles qui appliquent les 6 voies de la SIAA

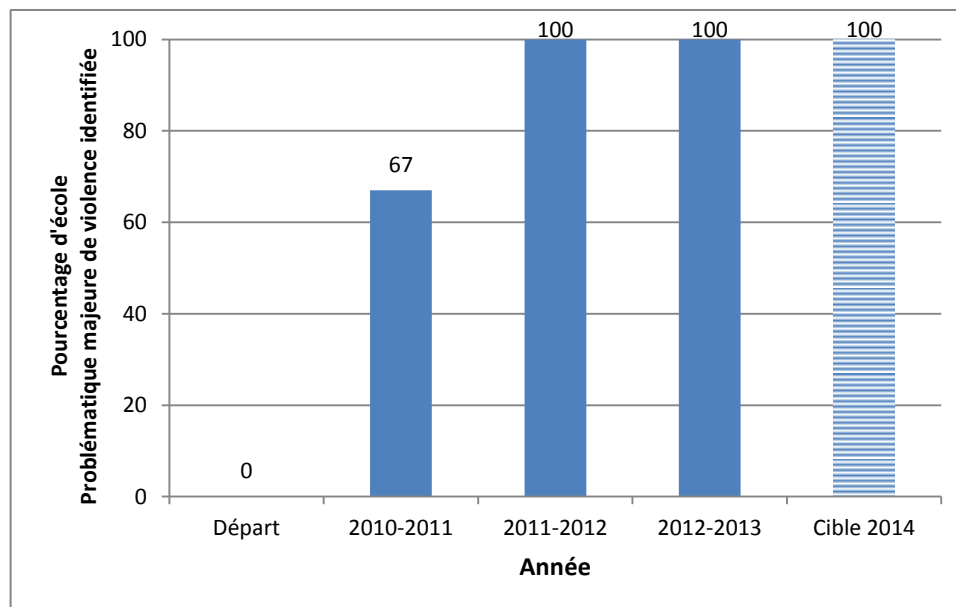
Cet objectif est atteint : 100 % des écoles (4) SIAA appliquent les 6 voies de renforcement de la stratégie SIAA.

ÉVALUATION GLOBALE DU BUT 3 : SOUS SURVEILLANCE

But 4 : L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements

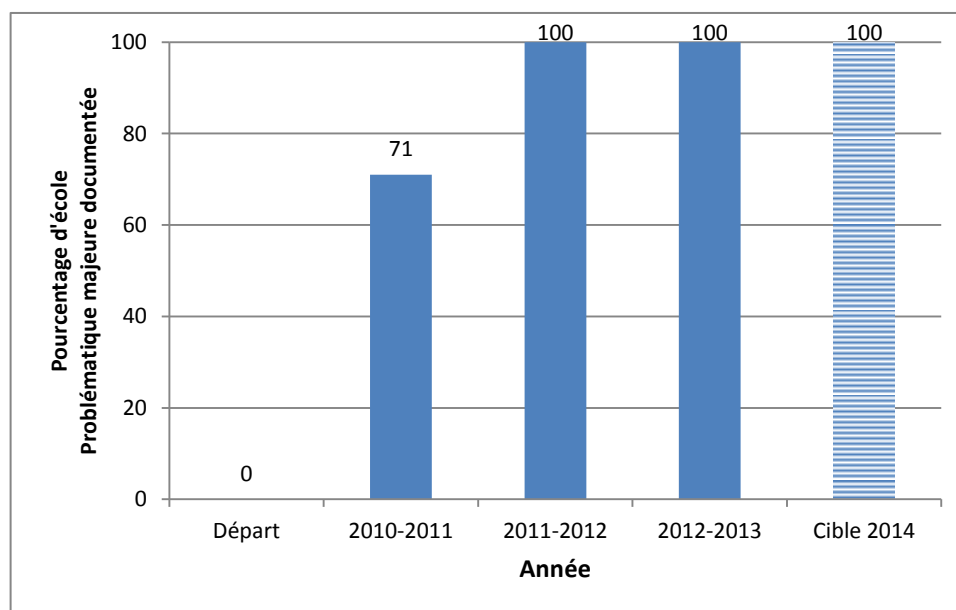
Objectif n° 1-A : S'assurer que chaque école a identifié sa problématique majeure relativement à la violence et qu'elle l'a intégrée à son plan de réussite

Indicateur : Nombre d'écoles qui ont identifié et intégré au plan de réussite leur problématique majeure reliée à la violence.



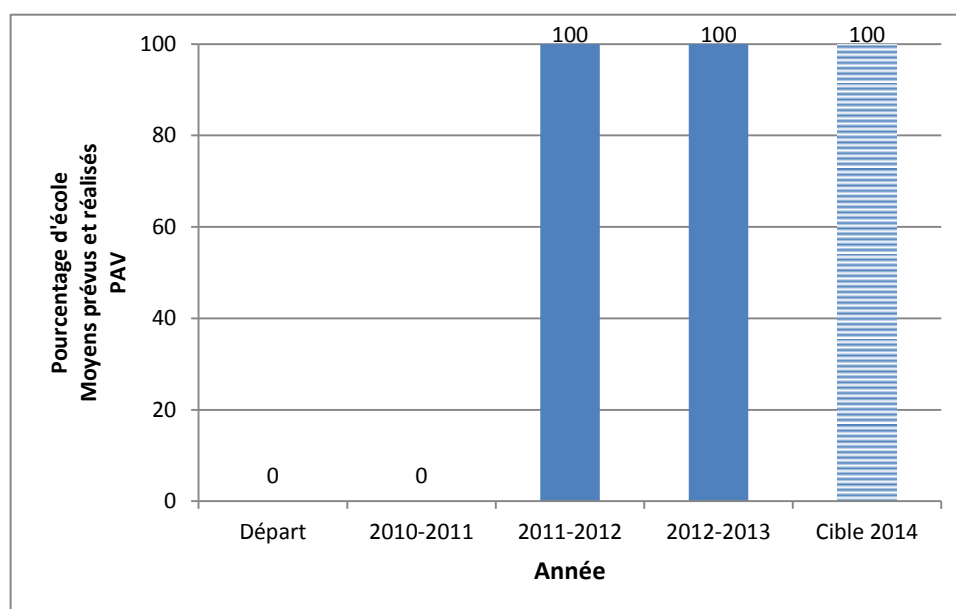
Objectif n° 1-B : S'assurer que les écoles ont documenté la problématique concernée

Indicateur : Nombre d'écoles qui ont documenté la problématique identifiée



Objectif n° 1-C : S'assurer que les écoles ont réalisé les moyens prévus pour atteindre les objectifs et qu'elles en ont mesuré les résultats

Indicateur : Nombre d'écoles qui ont réalisé les moyens prévus et mesuré les résultats

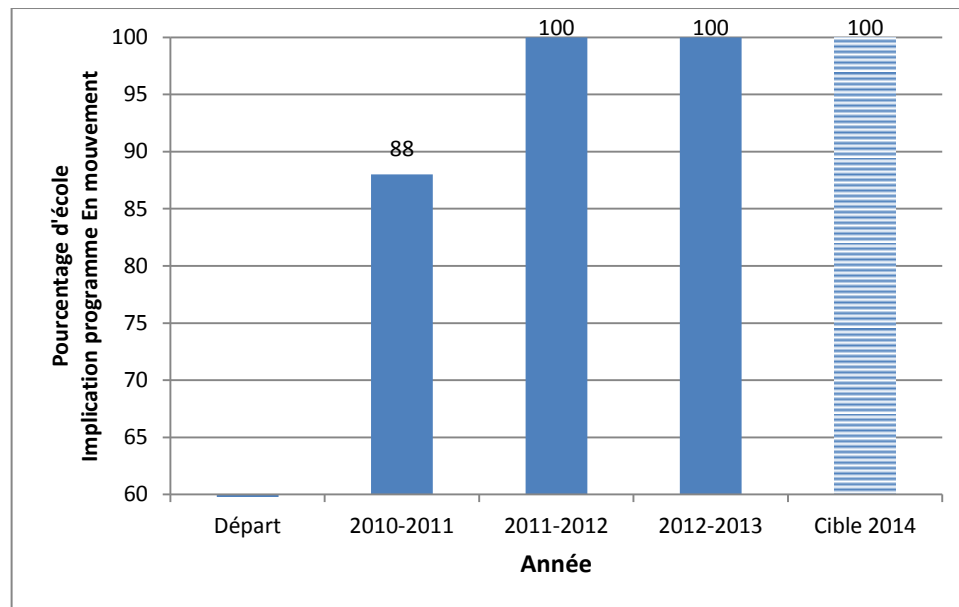


ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF N° 1 DU BUT 4 : SATISFAISANT

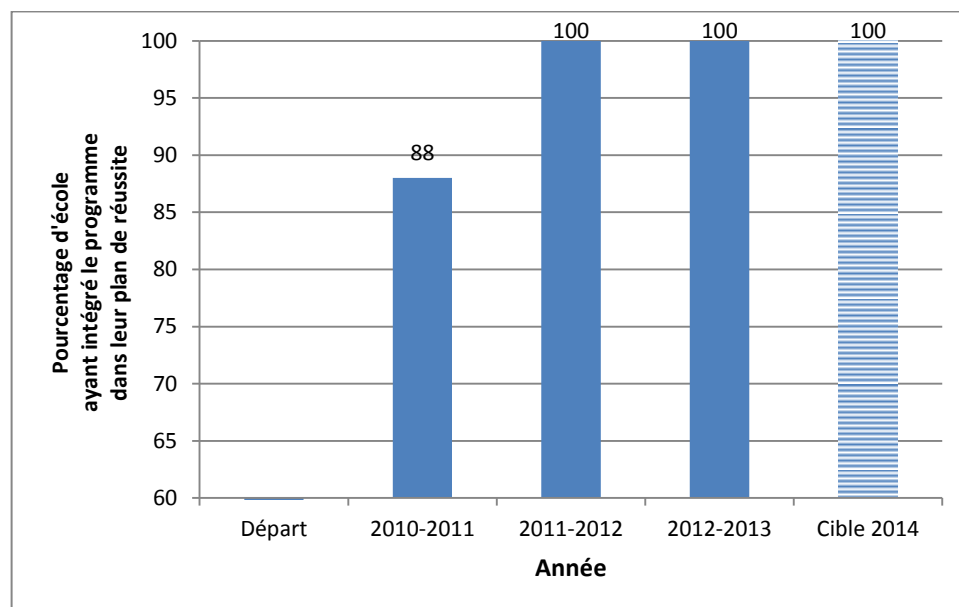
La mise en place des conventions de gestion et de réussite éducative dans chacune des écoles a permis de faire progresser rapidement ce but. Le raffinement de la mesure des résultats doit être appliqué.

Objectif n° 2-A : S'assurer que chaque école est impliquée activement dans le programme En mouvement vers un Québec en forme et qu'elle a intégré cet aspect dans son plan de réussite

Indicateur : Nombre d'écoles impliquées dans le programme En mouvement vers un Québec en forme.



Indicateur : Nombre d'écoles qui ont intégré cette implication dans leur plan de réussite.



Objectif n° 2-B : Rédiger une politique sur les saines habitudes de vie.

Indicateur : Politique rédigée et mise en œuvre

La politique a été rédigée et est en application depuis.

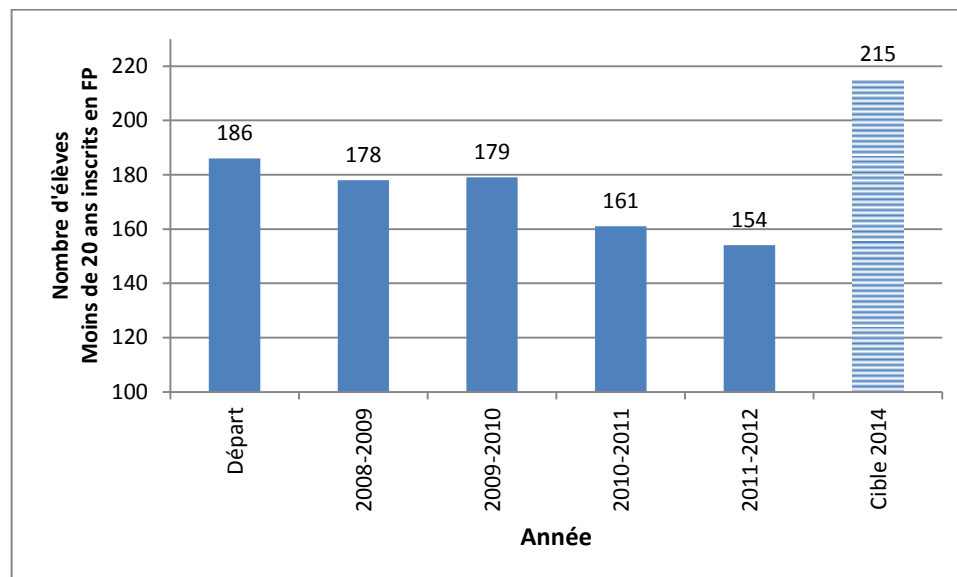
ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF N° 2 DU BUT 4 : SATISFAISANT

ÉVALUATION GLOBALE DU BUT 4 : SATISFAISANT

But 5 : L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

Objectif n° 1 : Augmenter le nombre de nouveaux élèves inscrits de moins de 20 ans en FP

Indicateur : Nombre de nouveaux élèves inscrits de moins de 20 ans



ÉVALUATION GLOBALE DU BUT 5 : SOUS SURVEILLANCE

Les résultats sont inférieurs à la cible.

Les moyens mis en place sont les suivants :

La mise en place des conventions de gestion et de réussite éducative dans les établissements de la Commission scolaire ont permis de déterminer école par école des moyens visant l'atteinte de ce but. Les moyens qui y apparaissent tendent à mettre en place les items déterminés lors de l'élaboration de la convention de partenariat :

- Renforcer les stratégies d'approche orientante au primaire et au secondaire notamment dans le contexte de l'implantation des nouveaux parcours de formation;
- Consolider, par le biais des nouveaux parcours de formation, le lien avec la formation générale des adultes et la formation professionnelle;
- Continuer et accentuer la mise en œuvre du plan de promotion et de valorisation de la formation professionnelle auprès des moins de 20 ans, auprès du personnel et auprès de la population en général;
- De façon particulière, se rapprocher du secteur des jeunes par la mise en place du cours d'exploration de la formation professionnelle;
- Offrir un cours d'exploration à la formation professionnelle à la formation générale des adultes;
- Réviser les modes d'organisation de la formation professionnelle afin de permettre les études en concomitance (Ex. : DEP en même temps que prérequis).

La vigueur actuelle du marché de l'emploi doit aussi être prise en compte dans l'évaluation de l'atteinte de ce but : les annonces associées au Plan Nord ne sont sans doute pas étrangères à l'évolution des données reliées à ce but.

Fondamentalement, la baisse démographique de la clientèle 16-20 ans explique la diminution du nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle. Qui plus est, le point de départ est une moyenne des données suivantes :

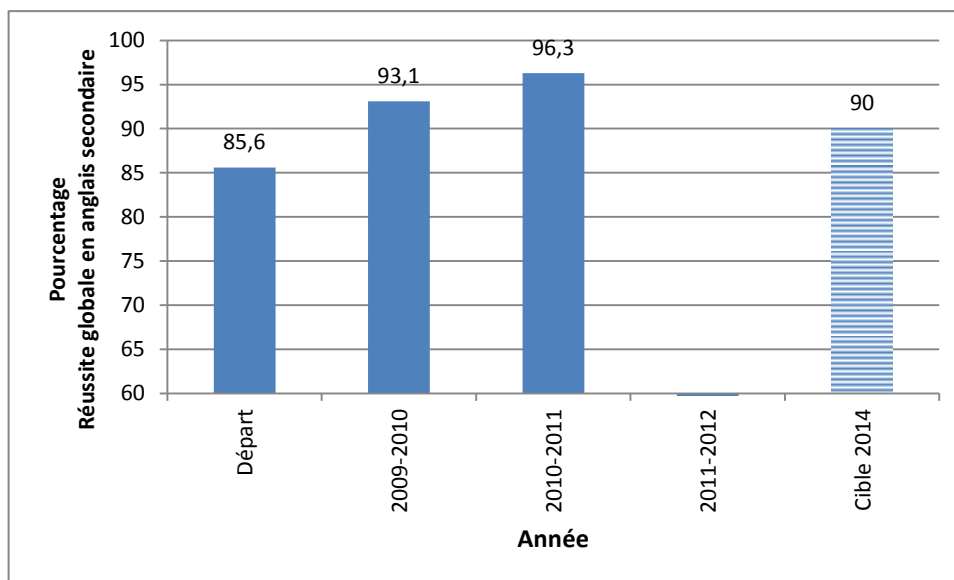
Nombre de nouveaux inscrits en formation professionnelle, âgés de moins de 20 ans	
Cohorte	Total
2004-2005	200
2005-2006	191
2006-2007	189
2007-2008	165

Cette moyenne arithmétique (186,25) ne reflétait pas la baisse déjà amorcée de ces inscriptions en formation professionnelle. De là, la cible de 215 nouvelles inscriptions à atteindre en 2013-2014 a été exagérée.

But 6 : L'amélioration de la maîtrise de l'anglais langue seconde

Objectif n° 1 : Accroître le niveau de réussite globale en anglais des élèves du secondaire

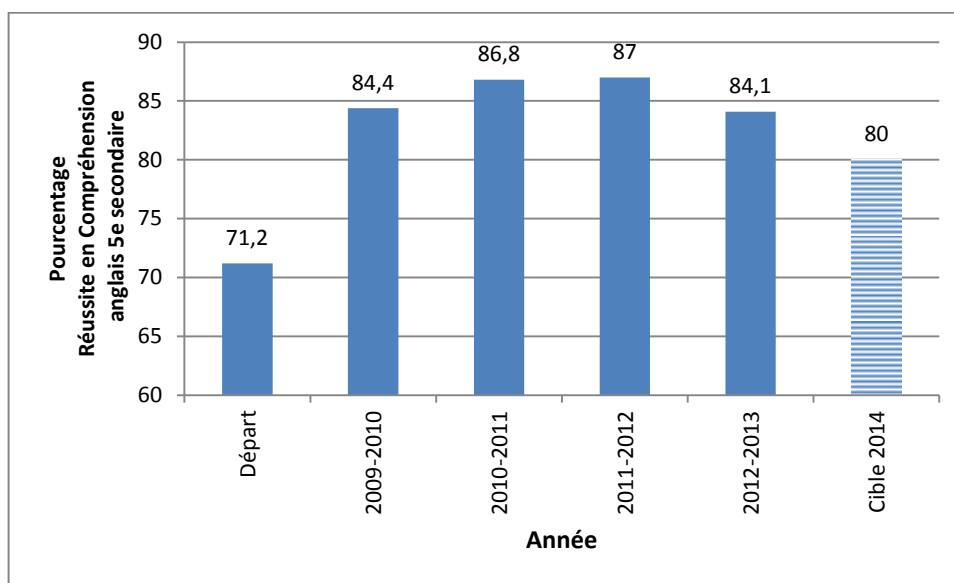
Indicateur : Taux de réussite global en anglais à la fin de la 5^e secondaire



ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF N° 1 DU BUT 6 : DONNÉES NON DISPONIBLES

Objectif n° 2 : Augmenter la compétence des élèves en anglais langue seconde, particulièrement la compétence Comprendre des textes lus et entendus.

Indicateur : Taux de réussite pour la compétence Comprendre des textes lus et entendus à la fin de la 5^e secondaire entre la Commission scolaire des Phares et le Québec à la fin de la 5^e secondaire



ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF N° 2 DU BUT 6 : SATISFAISANT

Comme l'objectif et la cible ne peuvent changer, nous utiliserons pour l'année 2011 le résultat de la note-école pour la compétence Comprendre des textes lus et entendus. On peut difficilement comparer les résultats avec les données de départ et la cible de la Commission scolaire puisque les épreuves ont changé et que les résultats au niveau provincial font dorénavant état de la compétence « Interaction orale ». La cible utilisée dans la convention de partenariat et au rapport annuel n'est plus disponible.

ÉVALUATION GLOBALE DU BUT 6 : SATISFAISANT

Il faut noter que les épreuves ministérielles utilisées en 2009-2010 pour calculer l'indicateur associé à l'objectif n° 2 n'existent plus. Comme l'objectif et la cible ne peuvent changer, nous utiliserons pour l'année 2011 le résultat de la note-école pour la compétence Comprendre des textes lus et entendus. On peut difficilement comparer les résultats avec les données de départ et la cible de la Commission scolaire puisque les épreuves ont changé et que les résultats au niveau provincial font dorénavant état de la compétence « Interaction orale ». La cible utilisée dans la convention de partenariat et au rapport annuel n'est plus disponible.

Conclusion

En synthèse, voici l'évaluation globale des 6 buts prévus à la convention de partenariat :

But 1 : L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

ÉVALUATION GLOBALE DU BUT 1 : SATISFAISANT

But 2 : L'amélioration de la maîtrise de la langue française

ÉVALUATION GLOBALE DU BUT 2 : SATISFAISANT

But 3 : L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

ÉVALUATION GLOBALE DU BUT 3 : SOUS SURVEILLANCE

But 4 : L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements

ÉVALUATION GLOBALE DU BUT 4 : SATISFAISANT

But 5 : L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

ÉVALUATION GLOBALE DU BUT 5 : SOUS SURVEILLANCE

But 6 : L'amélioration de la maîtrise de l'anglais langue seconde

ÉVALUATION GLOBALE DU BUT 6 : SATISFAISANT

Rapport sur l'intimidation et la violence

Dans cette section, la Commission scolaire des Phares fait mention, pour chacune des écoles, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général par la direction de l'école en application de l'article 96.12 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP). Cet article de la LIP prévoit la mise en œuvre d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence ainsi qu'un processus de déclaration des plaintes portant sur ces aspects des services éducatifs dispensés à l'école.

Le 15 juin 2012, le projet de loi n° 56 – Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école entrainé en vigueur et venait ainsi modifier la *Loi sur l'instruction publique* (LIP).

La Loi prévoit notamment que la Commission scolaire doit veiller à ce que chacune de ses écoles offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire. La loi oblige aussi chaque école à adopter et à mettre en œuvre un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Les termes « intimidation » et « violence » ont été définis par le législateur. Toutefois, les concepts de « signalement » et de « plainte » ont été introduits mais sans être définis.

Afin de se donner une compréhension commune de ces termes, il a été convenu, à la Commission scolaire des Phares, de les définir de la façon suivante :

Signalement : Dénonciation à tout intervenant de l'école d'une situation ou d'un événement relatif à un élève, victime ou auteur, susceptible d'être un acte d'intimidation ou de violence fait en vue de prendre des mesures préventives ou correctives.

Plaintes : Dénonciation par un élève ou ses parents, s'il est mineur, d'une situation ou d'un événement dont il est victime qui, après analyse par la direction d'école, constitue un acte d'intimidation ou de violence.

Est également considéré comme une plainte, un signalement qui après analyse par la direction d'école, constitue un acte de violence ou d'intimidation.

Ainsi le terme « plainte » n'est pas associé à la notion d'insatisfaction mais a pour objectif d'identifier toutes les dénonciations qui après analyse, constituent des actes d'intimidation ou de violence.

En terme de reddition de comptes, la loi prévoit que la Commission scolaire doit faire mention dans son rapport annuel, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général par le directeur de l'école en application de l'article 96.12 de la LIP, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.

Il est donc essentiel et nécessaire de préciser qu'aucune plainte en termes d'insatisfaction n'a été portée à la connaissance du directeur général ou du protecteur de l'élève en ce qui concerne des cas d'intimidation ou de violence.

Nous trouvons toutefois pertinent, dans le contexte où tous les acteurs se mobilisent pour contrer l'intimidation et la violence, de rendre compte sur les événements recensés dans les écoles.

Rappelons que dans le cadre du Plan d'action pour traiter et prévenir la violence, les milieux étaient sensibilisés à cette problématique et plusieurs actions étaient déjà mises en place.

Les écoles de la Commission scolaire comptant moins de 30 élèves en 2012-2013 ne font pas partie de ce recensement afin d'éviter la possible identification des élèves concernés, compte tenu qu'il s'agit de milieux où le petit nombre d'élèves ne permet pas d'assurer la confidentialité des données. Ces écoles sont : de la Colombe (17 élèves); des Cheminots–de l'Envol (28 élèves); des Cheminots–du Sommet (16 élèves) et du Portage–de l'Arc-en-Ciel (17 élèves).

Les écoles où cinq événements ou moins d'intimidation ou de violence ont été dénombrés ne verront pas les résultats être décortiqués : seul le nombre d'événements sera présenté compte tenu que les indications de fréquence n'y sont pas significatives. Ces écoles sont : de la Rose-des-Vents (4 événements); Élisabeth-Turgeon (2 événements); Langevin (3 événements); Paul-Hubert (3 événements) et Paul-Hubert–du Grand Défi (4 événements).

École	Nombre d'événements	Intimidation	Violence	Intimidation et violence
De l'Aquarelle	7	1	6	
Des Alizés	5	5		
Des Sources	6	1	2	3

Les interventions menées dans les écoles ont permis de remédier aux situations dénoncées.

Résultats aux épreuves du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Juin 2012



Le tableau suivant présente les résultats aux épreuves ministérielles de 5^e secondaire de juin 2012 pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Pour chacune des disciplines, on y retrouve le taux de réussite des élèves de notre commission scolaire. Il n'a pas été possible de les comparer avec les données provinciales puisqu'elles ne sont pas disponibles.

Matières	Commission scolaire des Phares	Province
	Taux de réussite %	
Anglais (5^e sec.)		
134-510 – Interagir oralement	96	Données non disponibles
134-530 – Écrire des textes	85	
Anglais (5^e sec.) École Paul-Hubert Langue seconde – Programme enrichi		
136-550 – Compréhension de texte	82,5	Données non disponibles
136-550 – Production écrite	87,5	
Français (5^e sec.)		
132-506 – Global	78	Données non disponibles

Source : Résultats aux épreuves uniques de juin 2012, système Charlemagne de la Commission scolaire des Phares.

Bilan financier

La Commission scolaire a terminé l'année 2012-2013 avec un déficit d'exercice de 1 956 810 \$ sur des revenus totalisant 109 805 916 \$. Au terme de la même année, le surplus cumulé de la Commission scolaire se situe à 2 584 051 \$. En prenant en considération un montant de 4 101 994 \$ réservé aux écoles, aux services de garde et aux centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, la situation financière de la Commission scolaire se traduit par un déficit cumulé de 1 517 943 \$ au 30 juin 2013.

Il est important de mentionner qu'en vertu de l'application de la règle du Ministère relative à l'utilisation du surplus cumulé, la Commission scolaire ne disposait d'aucun surplus libre au 30 juin 2013. En effet, ce surplus cumulé de 2 584 051 \$ comprend la valeur des terrains et les provisions pour paiement d'avantages sociaux futurs (vacances, congés de maladie, etc.) qui constituent des valeurs comptables inutilisables pour financer un déficit annuel.



Le tableau « État des résultats » présenté ci-après regroupe les dépenses par catégories d'activités et indique la provenance des revenus reçus par la Commission scolaire pour l'année 2012-2013.

État des résultats pour l'exercice se terminant le 30 juin 2013

REVENUS		DÉPENSES	
Taxe scolaire	11 026 357 \$	Enseignement et formation	52 610 476 \$
Subvention de fonctionnement MELS	89 984 607 \$	Soutien à l'enseignement et à la formation	24 325 978 \$
Autres subventions et contributions	170 933 \$	Services d'appoint	13 158 552 \$
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	481 737 \$	Activités administratives	3 966 754 \$
Ventes de biens et services	5 937 325 \$	Activités relatives aux biens meubles et immeubles	12 088 573 \$
Revenus divers	2 108 584 \$	Activités connexes	5 612 393 \$
Amortissements des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	85 220 \$	Gains sur disposition d'immobilisations corporelles	(11 153 \$)
	109 794 763 \$		111 751 573 \$
Déficit de l'exercice : (1 956 810) \$			

Faits saillants en matière de ressources matérielles

Ressources informatiques



- Investissement de près de 690 000 \$ dans l'acquisition et le renouvellement des équipements et périphériques (parc de 5 500 ordinateurs) et dans la modernisation des équipements de réseautique et du centre de traitement.
 - Encore cette année, le renouvellement des équipements réseautiques de pointe du centre de traitement informatique a nécessité un investissement d'environ 70 000 \$.
-
- Seconde année de la mesure gouvernementale « L'école 2.0 la classe branchée ». Cette année, ce fut l'installation de plus de 180 projecteurs numériques interactifs (PNI) dans plusieurs classes de toutes les écoles primaires et secondaires qui a été le point marquant en informatique. Ces équipements avaient été acquis en 2011-2012 et correspondent à environ 33 % de tous les projecteurs qui seront installés d'ici 2016. Au terme de cette mesure, chaque classe de notre commission scolaire sera munie d'un tel tableau numérique interactif pour l'enseignement et chaque enseignant disposera d'un ordinateur portable.
 - Le solde du budget d'investissement en informatique a permis principalement de continuer à renouveler les équipements informatiques affectés aux élèves (208 000 \$) et aussi, mais dans une moindre mesure, à renouveler une partie des équipements affectés aux différents services administratifs (45 000 \$).
 - Au printemps 2013, la Commission scolaire des Phares a organisé un appel d'offres pour un regroupement d'institutions publiques formé en plus de la Commission scolaire des Phares, de la Commission scolaire des Monts-et-Marées, de la Ville de Rimouski et des MRC Rimouski-Neigette, de La Mitis, de La Matapédia et de La Matanie, visant la fourniture, pour 3 ans, d'un accès internet à grande vitesse. C'est ainsi que la firme Vidéotron est devenue le nouveau fournisseur de ce service indispensable depuis septembre 2013. Le réseau commun de fibre optique installé depuis 2007 rend possible le partage entre ces organismes ce qui leur génère des économies substantielles. Ainsi, pour environ le même coût que lors du dernier contrat de 3 ans, la bande passante a été triplée.

Transport scolaire

- Environ 6 235 élèves transportés.
- Environ 11 000 km parcourus quotidiennement par 135 véhicules dont 125 autobus réguliers, 3 autobus adaptés et 8 véhicules de type familial.
- Déroulement de la quatrième année du contrat de transport scolaire qui sera effectif jusqu'en juin 2014.



Parc immobilier



- Quatrième année de suivi des coûts d'énergie relativement à l'important projet d'économie d'énergie réalisé dans cinq bâtiments en 2008. Les résultats sont comparables à ceux des années passées : l'économie énergétique annuelle par rapport à l'année de référence (2004-2005) s'élève à 40 491 Gigajoules soit 301 Gigajoules de plus que prévu. L'énergie ainsi économisée représente environ 4 272 tonnes de moins de CO₂ rejetées dans l'atmosphère.
- Grâce aux mesures « Maintien des bâtiments » et « Résorption du déficit d'entretien » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, réalisation de onze projets majeurs pour une somme globale de près de **4,1 millions de dollars** :
 - Réfection d'une partie de la toiture de l'école des Beaux-Séjours-D'Amours de Rimouski pour 92 000 \$;
 - Réfection d'une partie de la toiture de l'école de l'Aquarelle de Rimouski pour 310 000 \$;
 - Réfection de la toiture de l'école du Grand-Pavois-de Sainte-Agnès de Rimouski pour 395 000 \$;
 - Réfection de la fenestration d'une partie de l'aile C (Phase 1) du Centre de formation de Rimouski-Neigette pour 240 000 \$;
 - Réfection de la fenestration de l'école des Hauts-Plateaux-de la Source de Les Hauteurs pour 170 000 \$;

- Réfection de la fenestration de l'école du Portage–du Clair-Soleil de La Rédemption pour 325 000 \$;
- Réfection intérieure complète des blocs sanitaires principaux de l'école des Alizés de Mont-Joli pour 360 000 \$;
- Réfection intérieure complète des blocs sanitaires principaux de l'école du Mont-Saint-Louis de Rimouski, secteur Bic pour 230 000 \$;
- Réfection complète de la chaufferie de l'école des Hauts-Plateaux–Marie-Élisabeth de Saint-Gabriel-de-Rimouski pour 215 000 \$;
- Réfection complète de la chaufferie de l'école de Sainte-Luce pour 150 000 \$;
- Réfection complète de l'auditorium de l'école Paul-Hubert de Rimouski pour 1,6 million \$.



Crédit photo : Stéphane Fournier

- En plus de ces projets, un montant additionnel d'environ 700 000 \$ a été investi dans plusieurs autres projets de moindre importance visant le maintien des bâtiments, et ce, à partir de l'enveloppe régulière d'immobilisation de la Commission scolaire. Les principaux projets réalisés sont :
 - Modernisation des entrées d'eau de quelques écoles pour 30 000 \$;
 - Réfection de stationnements dans plusieurs écoles pour une somme de 150 000 \$.
- Une somme d'environ 400 000 \$ a également été investie dans la transformation de certains immeubles dont les plus importants projets sont :
 - Aménagement d'une bibliothèque au sous-sol de l'école du Grand-Pavois–de Sainte-Agnès pour 25 000 \$;

- Réalisation des branchements des services municipaux d’aqueduc et d’égouts de la ferme-école et de l’atelier de mécanique agricole du Centre de formation professionnelle de Mont-Joli–Mitis de Saint-Joseph-de-Lepage pour 30 000 \$.
- Durant l’hiver 2012-2013, la Commission scolaire a démarré une opération qui se déroule dans toutes les écoles du Québec, soit effectuer dans tout son parc immobilier, un recensement des teneurs en radon naturellement émis dans l’air ambiant. Ainsi, près de 1 000 appareils de mesures (dosimètres) ont été installés en décembre, récupérés en mars et envoyés dans un laboratoire spécialisé pour obtenir les teneurs en radon mesurées. Dans la très grande majorité des écoles, les teneurs en radon sont sous les valeurs jugées préoccupantes par Santé Canada. Quelques écoles présentent des teneurs au-dessus des limites acceptables et des travaux correcteurs devront être réalisés. Nous référons le lecteur aux différents communiqués déjà émis à ce sujet par la Commission scolaire. Des travaux seront réalisés à l’été 2014 pour corriger le tout.
- Finalement, deux projets d’embellissement de cour d’école ont pu être réalisés grâce à une aide financière du ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport, aux levées de fonds organisées dans les écoles et au budget d’immobilisation de la Commission scolaire. Les écoles suivantes ont pu bénéficier de ces travaux :



- L’école des Beaux-Séjours–D’Amours (24 000 \$);
- L’école des Cheminots–de l’Envol de Métis-sur-Mer (54 000 \$).

Total des projets : 78 000 \$

Gestion des plaintes

Rapport d'activités 2012-2013 de la responsable de l'examen des plaintes

En 2012-2013, le Secrétariat général a reçu et traité 7 plaintes formelles en vertu du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*.

Afin de préserver la confidentialité des dossiers, le tableau synthèse suivant est présenté.

Date	Type de plainte	Ordre d'enseignement	Conclusion
Octobre 2012	Insatisfaction concernant les interventions de l'enseignant et de la direction relativement à un conflit entre deux élèves.	Primaire	Rencontre de médiation. Mesures d'encadrement mises en place. Parents satisfaits à la suite de la rencontre.
Novembre 2012	Insatisfaction concernant l'application des règles de conduite.	Secondaire	Plainte non fondée. Rencontre de médiation. Mesures alternatives mises en place. Parent satisfait à la suite de la rencontre.
Décembre 2012	Insatisfaction concernant l'organisation du transport scolaire (durée pour la période du dîner).	Primaire	Plainte non fondée. Les services mis en place sont conformes aux critères d'organisation.
Mars 2013	Demande de reconnaissance d'un stage en formation professionnelle.	Formation professionnelle	Plainte non fondée. Stage insatisfaisant. Mesures alternatives proposées.
Mars 2013	Insatisfaction concernant le suivi du plan d'intervention.	Primaire	Plainte fondée en partie. Suivi avec la direction d'établissement pour assurer le suivi des interventions. Rencontre avec les parents qui se déclarent satisfaits à la suite des mesures mises en place par la direction d'établissement.
Avril 2013	Insatisfaction concernant l'application des règles de fonctionnement du centre relativement à l'utilisation du téléphone cellulaire.	Formation générale des adultes	Plainte non fondée. Interventions réalisées respectant les règles de fonctionnement. Rencontre de l'élève. Mesures alternatives de soutien proposées.

Date	Type de plainte	Ordre d'enseignement	Conclusion
Mai 2013	Insatisfaction concernant le processus d'admission dans un programme contingenté.	Secondaire	Plainte fondée. Erreur cléricale. Règlement à l'amiable. Admission de l'élève à la suite de la libération d'une place. Dossier réglé à la satisfaction des parents.

Dans tous les cas, la possibilité de faire appel au protecteur de l'élève a été offerte au plaignant.

Les recommandations ont permis d'améliorer les services.

Rapport d'activités 2012-2013 du protecteur de l'élève

Vous trouverez ci-après le rapport du protecteur de l'élève pour l'année 2012-2013.

Comme vous pourrez le constater dans le bilan ci-joint, le niveau d'activités n'a cessé de progresser au cours des trois dernières années. Nous avons traité uniquement trois demandes d'aide au cours de notre première année d'opération soit 2010-2011 comparativement à une plainte officielle et trois demandes d'aide en 2011-2012 et sept demandes d'aide en 2012-2013. Outre l'augmentation constante du niveau d'activités, nous avons été en mesure de constater que la présence du protecteur de l'élève constitue un recours additionnel grandement apprécié par les usagers et fort utile dans le processus de traitement des plaintes.

Bien que la majorité des demandes d'aide qui ont été portées à notre attention furent redirigées vers la personne responsable du traitement des plaintes conformément à la politique présentement en vigueur à la Commission scolaire des Phares, il est important de souligner que nous avons profité de ces occasions pour atténuer les tensions existantes entre les parties et suggérer certaines pistes de solution pouvant permettre de dénouer l'impasse. Nous croyons sincèrement que notre contribution a eu une incidence positive sur les résultats obtenus.

Outre les activités qui ont été répertoriées dans le bilan 2012-2013, nous avons répondu à un questionnaire concernant l'application du règlement sur la procédure des plaintes et la mise en place des protecteurs de l'élève. Ce sondage nous a été transmis par le Protecteur du Citoyen en avril dernier.

Je souhaiterais en guise de conclusion, remercier l'ensemble des commissaires ainsi que les membres de la direction générale pour leur support et leur collaboration.

Date	Endroit	Nature de l'activité	Commentaires
Septembre 2012	Rimouski	Demande d'aide	La mère d'une jeune fille ayant certaines difficultés d'apprentissage était réticente à transmettre à la direction de l'établissement toutes les informations médicales contenues au dossier de son enfant. Elle s'interrogeait sur le bien-fondé d'une telle demande. J'ai référé le dossier à la responsable du traitement des plaintes conformément à la politique en vigueur. Madame Croft a contacté la plaignante afin de lui expliquer les motifs sous-jacents à une telle demande. La mère s'est dite rassurée et satisfaite des informations reçues.
Octobre 2012	Mont-Joli	Demande d'aide	Un étudiant à la formation des adultes nous a fait part de son insatisfaction suite à une suspension pour avoir enfreint le règlement concernant l'usage du téléphone cellulaire pendant les heures de classe. La plainte a été référée à madame Croft et l'élève a été en mesure de réintégrer sa classe.
Novembre 2012	Mont-Joli	Demande d'aide	Une étudiante adulte au CFP Mont-Joli-Mitis n'ayant pas été en mesure de compléter son stage pour diverses raisons, considère qu'elle a été victime de discrimination de la part de ses superviseurs. Elle prétend qu'elle a été dans l'obligation d'abandonner son premier stage parce qu'elle devait suivre des cours en même temps que son stage. Elle a effectué un autre stage à l'extérieur de la région mais ce dernier s'est soldé par un échec. Elle considère que cet échec est dû à des difficultés organisationnelles qui étaient hors de son contrôle. Elle juge que la supervision était inadéquate. Selon certaines informations contenues au dossier, elle aurait falsifié certains rapports de stage. L'étudiante a entrepris des recours en justice. J'ai référé le dossier à la personne responsable du traitement des plaintes car l'étudiante n'avait pas déposé de plainte officielle jusqu'à présent. madame Croft est entrée en contact avec le conseiller juridique de l'étudiante et une entente semble imminente.
Janvier 2013	Mont-Joli	Demande d'aide	La mère d'une étudiante du premier cycle du secondaire souhaitait obtenir de l'aide afin de s'assurer que sa fille ne soit plus victime d'harcèlement/intimidation. Madame prétend que la situation persiste depuis plus de 2 ans et que sa fille doit recevoir de l'aide psychologique

Date	Endroit	Nature de l'activité	Commentaires
			de différents organismes qui se consacrent aux victimes d'acte criminel. Madame Croft m'a contacté au sujet de cette demande et une rencontre a eu lieu entre les représentants de la direction et la mère de l'enfant. J'ai recontacté la mère le 4 février et elle m'est apparue satisfaite de la rencontre. La direction de l'établissement a placé les étudiants dans deux groupes distincts.
Mai 2013	Métis-sur-Mer	Demande d'aide	La mère d'une jeune fille souhaite retirer son enfant de l'école car elle considérait qu'il était maltraité et faisait l'objet d'intimidation. Le dossier a été porté à l'attention de monsieur Jean-François Parent compte tenu que la plaignante ne s'était pas adressée à la personne responsable du traitement des plaintes et que madame Croft avait déjà fait parvenir une mise en demeure à la plaignante en raison de ses comportements inappropriés sur les lieux de l'école. Le dossier semble avoir été réglé à la satisfaction des parents.
Juin 2013	Rimouski	Demande d'aide	Le père d'un enfant qui désirait s'inscrire au programme sports-études déplorait que son fils soit sur une liste d'attente. Cette situation semblait affecter passablement le niveau d'intérêt de l'enfant envers ses études ainsi que constituer une source de stress. La direction a été en mesure de confirmer son admission à la concentration sportive peu de temps après son appel téléphonique.

Maurice Vinet
 Protecteur de l'élève
 Commission scolaire des Phares
 Le 18 septembre 2013

Rapport du comité d'application du code d'éthique et de déontologie

Au cours de l'année 2012-2013, aucune plainte n'a été soumise.

RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

SECTION I

1.0 PRÉAMBULE

Conformément aux articles 175.1, 175.2 et 175.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires adopte un *Code d'éthique et de déontologie* applicable à l'ensemble de ses membres.

Ce code est un outil au service de la responsabilité qui incombe aux commissaires de la Commission scolaire des Phares. Cette responsabilité décrite dans la Loi sur l'instruction publique consiste à assurer les services d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire et secondaire, de formation professionnelle et d'éducation des adultes à la population du territoire des MRC de La Mitis et de Rimouski-Neigette.

Le présent *Code d'éthique et de déontologie* permet de témoigner individuellement et collectivement des valeurs promues dans l'enseignement et dans l'administration de la Commission scolaire. Il constitue une référence éthique pour les commissaires et contribue à assurer le respect et la protection des personnes. Par l'adoption de ce code, les commissaires entendent accroître et maintenir la confiance du public en l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité dans l'administration de la Commission scolaire.

SECTION II

2.0 DÉFINITIONS

Éthique : Ensemble des valeurs promues par une organisation en vue de réaliser sa mission.

Déontologie : Ensemble de devoirs qu'impose l'exercice d'une responsabilité.

Code d'éthique et de déontologie : Document dans lequel on retrouve un certain nombre de règles permettant d'encadrer les responsabilités et les conduites des personnes. Le Code d'éthique et de déontologie comprend l'énoncé des valeurs et des responsabilités qui incombent aux membres des organismes responsables de services publics.

Commissaire : Désigne la personne¹ élue ou nommée en application de la Loi sur les élections scolaires et celle représentant les parents pour les ordres d'enseignement primaire et secondaire.

Conflit d'intérêts : Situation de fait, directe ou indirecte, de laquelle peut profiter sciemment un membre du conseil des commissaires et qui le rend inhabile à exercer son mandat, à moins que cette situation ne soit dénoncée par écrit et que le membre ne s'abstienne de participer au débat et à toute décision dans laquelle il est placé en situation conflictuelle. Il y a conflit d'intérêts lorsqu'un commissaire, consciemment ou non, est influencé par des considérations d'intérêt personnel dans l'exercice de ses fonctions officielles ou tire un avantage du fait de ses fonctions, en utilisant son statut ou le nom de la Commission scolaire. Le terme intérêt personnel inclut la famille immédiate.

Famille immédiate : Désigne un parent ou conjoint du commissaire :

¹ Dans le but d'alléger le texte, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

- **Parent** : le père, la mère, le père par remariage, la mère par remariage ou un parent nourricier, le frère, la sœur, le demi-frère, la demi-sœur, un enfant (y compris l'enfant du conjoint), l'enfant d'un premier lit, l'enfant en tutelle, le petit-fils, la petite-fille, le beau-père, la belle-mère, le beau-frère, la belle-sœur, le gendre, la bru;
- **Conjoint** : la personne qui est mariée et qui cohabite avec le commissaire ou la personne qui n'est pas mariée avec lui, qu'elle soit de sexe différent ou de même sexe, mais qui vit maritalement avec lui et qui le présente publiquement comme son conjoint.

SECTION III

3.0 CHAMP D'APPLICATION

Le *Code d'éthique et de déontologie* s'adresse au commissaire de la Commission scolaire des Phares. Il s'applique intégralement durant son mandat. Son application se poursuit après son mandat pour les questions relatives à la confidentialité et à toute information privilégiée qu'il a pu obtenir en cours de mandat.

SECTION IV

4.0 DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU COMMISSAIRE

Responsabilités d'ordre général

- 4.1 Le commissaire respecte son engagement d'honneur.
- 4.2 Le commissaire exerce sa fonction dans le respect des chartes, des lois, des règlements et des politiques établis.
- 4.3 Le commissaire doit faire preuve de discrétion et conserver pour lui seul tout renseignement et information concernant :
 - les discussions sur des négociations en cours;
 - les négociations avec les fournisseurs;
 - la vie privée du personnel, des élèves, de leur famille, ainsi que des membres du conseil des commissaires;
 - la sélection du personnel;
 - les mesures disciplinaires;
 - les documents en cours d'élaboration par la Commission scolaire et identifiés *confidentiel*;
 - d'autres organismes publics et qui ne sont pas encore divulgués par ces derniers;
 - les discussions informelles tenues lors de comités de travail;
 - toute autre information pour laquelle le conseil des commissaires, le comité exécutif ou un groupe de travail a convenu d'un huis clos ou d'une non-diffusion.

Responsabilités envers la communauté

- 4.4 Le commissaire respecte les droits de toutes et tous.
- 4.5 Le commissaire s'assure de la plus grande équité possible dans l'offre de service à la communauté.
- 4.6 Le commissaire doit concilier sa fonction de représentant du parent, du contribuable, du citoyen et être à l'écoute de leurs attentes.

Responsabilités envers la Commission scolaire

- 4.7 Le commissaire n'exerce pas sa fonction seul. Il fait partie d'un conseil composé de l'ensemble des commissaires de la Commission scolaire et c'est dans ce cadre et en ce lieu qu'il exerce son mandat.

- 4.8 Le commissaire veille aux intérêts de la Commission scolaire.
- 4.9 Le commissaire ne peut intervenir de son propre chef dans l'administration d'un établissement ou de la Commission scolaire.
- 4.10 Le commissaire apporte sa contribution active et responsable dans l'élaboration des orientations, des politiques et des règlements établis par le conseil et il les respecte.
- 4.11 Le commissaire fait preuve de rigueur dans les analyses qu'il fait et les jugements qu'il porte dans les dossiers qui sont soumis à son attention.
- 4.12 Le commissaire évite d'être placé en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts. Il évite toute situation où son intérêt personnel ou celui d'un membre de sa famille immédiate peut influencer l'exercice de ses fonctions.
- 4.13 Le commissaire exerce d'une manière responsable son droit de justifier en public son opposition à l'égard d'une décision du conseil pour laquelle il a enregistré sa dissidence.
- 4.14 Le commissaire assume son devoir de disponibilité et d'assiduité aux séances du conseil et aux comités où il a accepté de participer.
- 4.15 Le commissaire fait preuve de respect et de courtoisie dans ses relations avec les autres membres du conseil.

Responsabilités envers le personnel et les élèves

- 4.16 Le commissaire exerce son rôle et ses responsabilités sans discrimination pour l'ensemble des personnes relevant de ses compétences.
- 4.17 Le commissaire s'applique à favoriser, dans l'adoption des politiques et règlements, la poursuite des valeurs promues par la Commission scolaire.
- 4.18 Le commissaire fait preuve de respect et de courtoisie dans ses relations avec le personnel œuvrant dans son organisation.

SECTION V

5.0 IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les conflits d'intérêts se regroupent en quatre catégories. Le commissaire doit s'assurer d'éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts.

5.1 Rapport avec l'argent :

- les avantages directs, marques d'hospitalité ou de gratitude, cadeaux;
- l'utilisation à des fins personnelles de la propriété de la Commission scolaire sous réserve des politiques ou instructions existantes;
- les relations contractuelles entre la Commission scolaire et un organisme ou une entreprise dans laquelle le commissaire, ou un membre de sa famille immédiate, possède un intérêt direct ou indirect.

Au regard des conflits d'intérêts résultant des marques d'hospitalité, de gratitude ou de cadeaux de valeur appréciable (plus de 100 \$), le commissaire peut conserver l'avantage reçu à la condition d'en informer le conseil par le biais d'une déclaration écrite, tel que prévu en annexe 3 du présent document. Toutefois, lorsque l'avantage résulte de la participation à une activité pour laquelle le commissaire a défrayé lui-même le coût d'inscription, il n'est pas tenu d'effectuer une telle déclaration. Aussi, le commissaire n'est pas tenu de déclarer un cadeau de valeur modeste (100 \$ et moins).

5.2 Rapport avec l'information :

L'utilisation à des fins personnelles d'informations privilégiées obtenues dans le cadre de ses fonctions de commissaire.

5.3 Rapport avec l'influence :

L'utilisation des attributs d'une charge pour obtenir directement ou indirectement un bénéfice pour lui-même ou une tierce personne avec laquelle il est lié (trafic d'influence).

5.4 Rapport avec le pouvoir :

- l'abus d'autorité ou le fait de porter atteinte à la crédibilité de l'organisme en ayant un comportement indigne ou incompatible avec les exigences de la fonction;
- le harcèlement.

SECTION VI

6.0 PRATIQUES RELIÉES À LA RÉMUNÉRATION

Le commissaire est tenu de respecter l'encadrement fixé par le *Décret concernant la rémunération des commissaires*.

Aucune autre rémunération ne peut être reçue par l'un d'entre eux pour leur fonction de commissaire.

SECTION VII

7.0 MÉCANISMES D'APPLICATION

7.1 En début de mandat, le conseil des commissaires forme un comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie* et y désigne trois commissaires, dont le président. Le directeur général coordonne les travaux du comité et y siège sans droit de vote.

Deux autres commissaires sont désignés substituts pour remplacer un des membres du comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie* en cas d'absence ou lors de plainte portée contre un des membres du comité d'examen. Lors de leur désignation, le conseil des commissaires détermine l'ordre dans lequel les substituts sont appelés à siéger au comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie*.

En cas de vacance, le conseil des commissaires nomme un remplaçant.

7.2 Tout manquement présumé au *Code d'éthique et de déontologie*, par un commissaire, est signalé, par écrit, au comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie*, à l'attention du président. Tout manquement au *Code d'éthique et de déontologie*, par le président, est signalé, par écrit, à un membre du comité.

7.3 Ce comité veille à l'application du *Code d'éthique et de déontologie* décrit au présent règlement. Le conseil des commissaires habilite les membres du comité d'application à rencontrer tout commissaire qui aurait des attitudes, comportements ou agissements non-conformes aux attentes exprimées en matière d'éthique et de déontologie lorsque ces attitudes, comportements ou agissements n'ont pas fait l'objet d'un signalement écrit.

7.4 À la suite d'un signalement ou d'une plainte relative au présent règlement, le comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie* réfère cette plainte à la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction.

7.5 La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction est nommée par le conseil des commissaires. Cette personne est nommée pour un mandat de quatre ans. Le conseil des commissaires nomme un substitut pour la même durée.

7.6 La personne chargée de déterminer s’il y a eu contravention et d’imposer une sanction, ou son substitut, le cas échéant, peut s’adjoindre deux personnes pour siéger avec elle et déterminer s’il y a eu contravention et imposer une sanction s’il y a lieu.

7.7 La personne chargée de déterminer s’il y a eu contravention et d’imposer une sanction siège lorsqu’une plainte écrite lui est transmise par le comité d’application du *Code d’éthique et de déontologie* ou sur demande du conseil des commissaires.

À cette fin :

- Elle vérifie les allégations de comportement susceptible d’être dérogatoire;
- Elle invite le plaignant et le commissaire concerné à se faire entendre ainsi que tout autre témoin pertinent. L’identité du plaignant et des témoins demeure confidentielle.
- Elle dépose un rapport écrit au conseil des commissaires et en remet une copie au commissaire concerné.
- Lorsqu’il n’y a pas de manquement au *Code d’éthique et de déontologie*, elle en informe le comité d’application du *Code d’éthique et de déontologie*, le plaignant et la personne concernée.
- Lorsqu’il y a un manquement au *Code d’éthique et de déontologie*, elle peut imposer une sanction parmi les suivantes :
 - un rappel à l’ordre, assorti ou non d’une demande de présentation d’excuses;
 - une réprimande ou un blâme écrit;
 - une suspension du droit de parole pour une durée limitée.
- Dans une situation exceptionnelle, la personne chargée de déterminer s’il y a eu contravention et d’imposer une sanction peut recommander au conseil des commissaires d’entreprendre une action en vue d’une procédure légale de révocation.

SECTION VIII

8.0 RAPPORT ANNUEL

8.1 La Commission scolaire doit rendre le Code accessible au public et le publier dans son rapport annuel.

8.2 Le rapport annuel doit faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l’année par la personne chargée de déterminer s’il y a eu contravention et d’imposer une sanction, des décisions et des sanctions imposées par l’autorité compétente ainsi que du nom des commissaires déçus de leur charge par un tribunal au cours de l’année.

9.0 ACCESSIBILITÉ

Le Code d’éthique et de déontologie des commissaires est accessible au bureau de la secrétaire générale.

10.0 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement adopté par le conseil des commissaires par sa résolution n° 08-02-25-225 abroge et remplace le règlement antérieur (C.C.r.15-2002) et entre en vigueur le jour de la publication d’un avis public de son adoption.

Réalisation :

Ce document est une réalisation du Secrétariat général de la Commission scolaire des Phares.
(Les photographies proviennent de la Commission scolaire des Phares, Microsoft Office,
M. Vincent Rioux et M. Stéphane Fournier)

Coordination :

M^e Cathy-Maude Croft, directrice des Services du secrétariat général et des communications

Secrétaire à la rédaction :

Jennifer Paradis, secrétaire de gestion

Révision linguistique :

Josée Fournier, secrétaire de gestion

Le Secrétariat général remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport.

Centre administratif de la Commission scolaire des Phares
435, avenue Rouleau
Rimouski (Québec) G5L 8V4



418 723-5927



418 724-3350



www.csphares.qc.ca

Février 2014